



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-douzième session

Rome, 1-3 juin 2022

Comptes annuels vérifiés de 2021

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert van der Zee
Directeur de la Division des finances
Programme alimentaire mondial
Courriel: robert.vanderzee@wfp.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2021, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé «Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe» (WFP/EB.A/2022/6-J/1).

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le document intitulé «Comptes annuels vérifiés de 2021», et à l'avaliser en vue de sa présentation pour approbation au Conseil d'administration du PAM.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver le projet de décision figurant dans le document intitulé «Comptes annuels vérifiés de 2021».**



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 20-24 juin 2022

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 9 mai 2022

WFP/EB.A/2022/6-A/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Comptes annuels vérifiés de 2021

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2021, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2022/6-J/1).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Directeur financier et
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
tél.: 066513-2885

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova
Directrice adjointe chargée de l'information
financière
Division des finances
tél.: 066513-2868

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2021, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 208 331,60dollars É.-U. pour l'exercice 2021 au titre de versements à titre gracieux, de pertes de numéraire passées en charges et d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2021 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

	Page
Présentation	1
Projet de décision	2
SECTION I	4
• Opinion de l'Auditeur externe	5
• Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	7
SECTION II	27
• Déclaration du Directeur exécutif	27
• Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne	49
• État I	52
• État II	53
• État III	54
• État IV	55
• État V	56
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2021	57
ANNEXE	112
Liste des sigles utilisés dans le présent document	113

Section I



Le Premier président

Paris, le 31 mars 2022

**A l'attention du Conseil d'administration
(Executive Board)**

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs et les notes explicatives, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2021 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS). Les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables prescrites et les politiques comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. Les transactions dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA) et en conformité avec l'article XIV du Règlement financier du Programme alimentaire mondial et son annexe relative à la vérification externe des comptes. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (International Organisation of Supreme Audit Institutions — INTOSAI). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

.../

Responsabilités de la direction pour les états financiers

En application de l'article XIV.6 (b) des Statuts et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'Auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'Auditeur externe, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Pierre MOSCOVICI



AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT
ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE MONDIAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2021

REFERENCE COUR DES COMPTES: PAM-2022-1



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	9
I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT	10
II. LISTE DES RECOMMANDATIONS	12
III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	13
1. Suivi des précédentes recommandations.....	13
2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2021	15
2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM	15
2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM	17
3. Principaux points relatifs aux principes comptables	19
3.1. Distributions effectuées par des partenaires	19
3.2. Contributions sur les exercices à venir.....	19
4. Principaux points de contrôle interne	20
4.1. Progiciel de gestion intégré WINGS II.....	20
4.2. Gestion des contributions	21
4.3. Calculs actuariels pour les avantages à long terme du personnel.....	22
4.4. Cas de fraude et de fraude présumée.....	24
4.5. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux	24
IV. REMERCIEMENTS	25
ANNEXE: AJUSTEMENTS D'AUDIT DEMANDÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS	26

RÉSUMÉ

La situation financière du Programme alimentaire mondial (PAM) est toujours solide, avec un actif net de 7,9 milliards de dollars É.-U., en progression de 1,1 milliard de dollars par rapport au montant de la fin de 2020, un encours de trésorerie et de placements qui représente 40 pour cent du bilan et un niveau très élevé de contributions. Celles-ci ont atteint 9,6 milliards de dollars en 2021, soit 1,2 milliard de dollars de plus que le montant de 2020 et 1,6 milliard de dollars de plus que le montant de 2019.

Le PAM enregistre en 2021 un excédent de 886 millions de dollars, principalement imputable au décalage temporel entre la collecte des contributions et leur engagement, l'augmentation des contributions entraînant presque mécaniquement une augmentation de l'excédent. Les excédents cumulés contribuent à une hausse de l'actif net d'année en année, mais la situation prudentielle du PAM reste stable: l'actif net, rapporté aux besoins opérationnels, représente cinq mois de besoins en 2021, comme en 2020.

Alors que les dépenses liées à la distribution de produits alimentaires sont passées de 2,41 milliards de dollars en 2020 à 2,83 milliards de dollars en 2021, le volume des produits alimentaires distribués en 2021 a régressé, passant de 4,42 millions de tonnes en 2020 à 4,35 millions de tonnes en 2021. La hausse des coûts de distribution des produits alimentaires est due à une augmentation du prix des denrées, notamment le riz, le millet, l'huile et le blé.

L'intervention de la Fédération de Russie en Ukraine en février 2022 s'est produite après la clôture des états financiers et n'a pas entraîné d'ajustements des montants comptabilisés en 2021. Mais elle devrait avoir un impact sur les opérations du PAM en 2022, en augmentant ses coûts opérationnels. Compte tenu de l'importance de cet événement, le Directeur exécutif a fourni une estimation de son impact potentiel dans les paragraphes 9 à 12 de sa déclaration accompagnant la présentation des états financiers.

L'Auditeur externe émet cette année encore une opinion sans réserve sur les états financiers du PAM. En application de la faculté qui lui est conférée par le Règlement financier, il formule quelques observations sur l'efficacité des procédures et le contrôle financier.

L'application d'un taux erroné de recouvrement des coûts d'appui indirects à plusieurs accords de financement montre que les conditions ne sont pas toujours simples à analyser et que des précisions devraient être apportées sur le processus de décision à suivre avant d'offrir un taux réduit à un donateur, ainsi que sur l'autorité finale pour approuver ce taux réduit.

Les avantages à long terme du personnel s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars à la fin de 2021. L'essentiel de ce montant est issu d'estimations actuarielles, qui reposent cette année encore sur les données du recensement du personnel au 30 septembre 2021 et non à la fin de l'année. L'impact de cette approximation sur les états financiers n'est probablement pas significatif, mais le PAM devra s'en assurer en procédant à son estimation à intervalles raisonnables.

Pour financer les avantages à long terme du personnel, le PAM a mis en place un placement financier à long terme en obligations et en actions. Les avantages à long terme étant désormais entièrement financés par ces placements, il appartient au PAM d'analyser si le dispositif de financement mis en place doit être suspendu ou si une période supplémentaire d'application est nécessaire, et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à nos lettres de notification en date du 6 septembre et du 13 décembre 2021, une équipe de cinq auditeurs a procédé à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. L'objectif de cet audit était de donner une opinion d'audit sur les états financiers du PAM pour l'exercice 2021. Les travaux d'audit se sont principalement déroulés au Siège du PAM à Rome lors de deux phases:

- une mission intérimaire, du 4 au 15 octobre 2021;
- une mission finale, du 14 février au 4 mars 2022.

2. L'audit externe du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes de la France, pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

3. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions d'Auditeur externe. L'appel à candidatures ainsi que l'offre de services de la Cour des comptes, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges de ce mandat.

4. Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à vérifier les comptes du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

5. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut du PAM et en vertu des articles 13.1 et 13.3 de son Règlement financier, le Directeur exécutif soumet les états financiers annuels du PAM au Conseil d'administration pour approbation, après les avoir présentés à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion. Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe également de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.

6. Une lettre de mission a été établie avec le Secrétariat du PAM afin de s'assurer que, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), les obligations respectives de la direction et de l'Auditeur externe sont bien comprises. Par ailleurs, avant chaque audit, l'Auditeur externe communique au Secrétariat le champ d'application des vérifications qu'il entreprend.

7. Le présent rapport s'inscrit dans le plan de travail annuel de l'Auditeur externe présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire de 2021, en novembre, qui détaille les vérifications à effectuer entre juillet 2021 et juin 2022. En vertu du cahier des charges, l'Auditeur externe doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (communiqués au Conseil pour examen) et des lettres d'observations établies à l'issue de visites des bureaux extérieurs (bureaux régionaux et bureaux de pays). L'Auditeur externe procède également à la validation

du projet de rapport annuel sur l'application de ses précédentes recommandations, soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.

8. L'audit des états financiers s'est déroulé conformément aux Normes ISA et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sur l'audit financier.

9. Les vérifications concomitantes sur le terrain¹, dans des bureaux de pays, ont porté principalement sur la régularité de la gestion des bureaux, mais elles ont contribué également à l'élaboration du présent rapport.

10. L'audit avait pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable:

- si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM au 31 décembre 2021 et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément au référentiel d'information financière disponible, en l'occurrence les normes IPSAS;
- si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites;
- si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent;
- si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants.

11. Chaque observation et chaque recommandation ont été discutées avec le personnel concerné. La réunion de clôture de l'audit s'est tenue avec les responsables de la Division des finances le 4 mars 2022. La direction a reçu le rapport provisoire de l'Auditeur externe et ses commentaires et réponses ont été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

12. L'Auditeur externe a délivré une opinion **sans réserve** sur les états financiers.

¹ Bureaux du PAM en Algérie, en Arménie, en Namibie, au Pakistan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en République dominicaine.

II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

13. Les recommandations formulées ont un niveau de priorité déterminé par l’Auditeur externe:

- **Priorité 1:** point fondamental, qui requiert l’attention immédiate de la direction;
- **Priorité 2:** point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction;
- **Priorité 3:** point sur lequel les contrôles pourraient être améliorés et l’attention de la direction est attirée.

Domaine	Priorité	Recommandations
Gestion des contributions	2	1. Mettre à jour tous les documents relatifs à la gestion des accords de financement, en particulier en ce qui concerne les délégations de pouvoir et les modèles d’accord.
	1	2. Réviser les directives, circulaires et documents d’orientation applicables à la gestion des accords de financement, afin de s’assurer de leur cohérence et d’y annexer, de manière appropriée, un arbre de décision explicitant les consultations à mener et les décisions à prendre à chaque étape, en fonction des circonstances et des types de contributions.
	1	3. Prévoir formellement dans les directives, circulaires et documents d’orientation applicables l’obligation de recueillir l’avis du Directeur financier préalablement à la décision d’offrir à un donateur un taux réduit de recouvrement des coûts d’appui indirects, ainsi que préalablement à l’approbation de toute contribution assortie d’un tel taux réduit.
Avantages du personnel	3	4. Procéder à intervalles raisonnables, par exemple tous les trois ans, à l’estimation de l’impact sur l’évaluation actuarielle des changements intervenus dans les effectifs le dernier trimestre de l’année.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Suivi des précédentes recommandations

14. L'Auditeur externe a examiné le niveau de mise en œuvre des sept recommandations émises en 2021 sur les états financiers de 2020, en se fondant sur les entretiens conduits en février 2022 et la documentation fournie par le PAM. Son appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Résumé de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2020

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2020</i>
<u>Information financière</u>				2	Par. 33-42
1. Réexaminer la décision de ne plus faire figurer de plan hiérarchisé dans le plan de gestion	X				
2. Établir une procédure écrite pour la mise à jour du Manuel de gestion des ressources financières	X				
<u>Progiciel de gestion intégré</u>				2	Par.43-47
3. Automatiser la synchronisation des fichiers du personnel	X				
4. Mettre en place des contrôles de sécurité relatifs à l'accès des utilisateurs externes au système	X				
<u>Avantages du personnel</u>				3	Par.49-50
5. Inclure dans le contrat de l'actuaire des clauses prévoyant la fourniture d'informations supplémentaires	X				
6. Déterminer le taux de retrait sur la base de l'expérience	X				
7. Fixer le taux de participation du personnel international d'après les taux observés par le passé	X				
Nombre total	7	0	0	7	

Source: Auditeur externe.

15. Pour répondre à la recommandation de soumettre à l'approbation du Conseil un budget, au sens d'une prévision de ressources, le Secrétariat a rétabli la présentation du plan d'exécution dans le Plan de gestion pour 2022-2024². Le PAM s'est ainsi mis en conformité avec les dispositions du Règlement financier, en particulier l'article 9.3 selon lequel "le projet de Plan de gestion indique les prévisions de ressources et de dépenses pour chacune des catégories d'activités [...]".

² WFP/EB.2/2021/5-A/1/Rev.1.

16. S'agissant de la recommandation d'établir une procédure écrite pour la mise à jour périodique du Manuel de gestion financière, le Secrétariat s'est acquitté de cette tâche en publiant une version révisée de ce document en décembre 2021, accompagnée d'une circulaire du Directeur exécutif³, qui prévoit la mise à jour du Manuel à chaque modification d'une de ses dispositions.

17. En ce qui concerne la gestion du progiciel de gestion intégré WINGS II⁴, l'audit avait révélé l'existence d'écart significatifs entre les données de base gérées par la Division des ressources humaines dans le fichier maître du personnel WINGS SAP/HCM, et le fichier WINGS/Active Directory (AD). La synchronisation des données entre les deux fichiers est désormais automatisée.

18. Afin de répondre à la recommandation de mettre en place des contrôles de sécurité relatifs à l'accès des utilisateurs externes au progiciel de gestion intégré WINGS II, une nouvelle procédure permet de faire une différence entre les utilisateurs externes ayant besoin d'accéder à ce système et ceux qui n'en ont pas besoin. Cette mesure s'est traduite par une réduction massive du nombre d'utilisateurs externes, qui est passé de 1 000 à 141 utilisateurs, et par une économie de frais de licence pour le PAM.

19. Dans le domaine des avantages du personnel, le Secrétariat et l'actuaire du PAM ont fourni ces dernières années un important travail pour améliorer la traçabilité de la documentation permettant d'apprécier la robustesse de la méthode, des données et des hypothèses utilisées pour estimer ces avantages. Malgré les progrès effectués, l'Auditeur externe avait estimé l'an dernier que le Secrétariat pourrait encore renforcer la piste d'audit.

20. Il avait ainsi recommandé d'envisager d'inclure dans le prochain contrat de l'actuaire des clauses prévoyant la fourniture d'informations supplémentaires sur les données et les méthodes employées pour l'évaluation actuarielle. Ces suggestions concernaient, d'une part, la possibilité pour l'Auditeur externe d'accéder à des dossiers d'évaluation des avantages dus au titre des plans d'assurance-maladie après la cessation de service pour certains employés sélectionnés à titre d'échantillon, et d'autre part, la documentation des méthodes utilisées pour calculer le taux de départ à la retraite et le taux de retrait des membres du personnel recruté sur le plan international. Ces informations ayant été fournies par l'actuaire, la recommandation est considérée comme mise en œuvre.

21. La recommandation préconisant de déterminer le taux de retrait à appliquer au régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national en prenant en compte l'expérience réelle des bénéficiaires en matière d'interruption de leur participation au plan a été mise en œuvre.

22. Enfin, le Secrétariat a fourni à l'actuaire les données sur les cotisations versées dans le passé afin que puisse être calculé le taux de participation du personnel international aux coûts du plan d'assurance-maladie après la cessation de service, non pas d'après la moyenne des estimations ex ante mais d'après les taux de participation observés par le passé. La recommandation a donc été mise en œuvre. Le Secrétariat précise que le PAM demandera l'avis de l'actuaire sur la meilleure approche à appliquer dans les évaluations futures.

23. Dans son rapport sur les états financiers de 2018, l'Auditeur externe avait recommandé au PAM d'obtenir du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui gère la rémunération d'une partie des employés du PAM, une assurance sur la fiabilité du système de paie utilisé à cet effet. Comme l'an dernier, le PAM a reçu du PNUD une lettre en date du 17 février 2022 qui confirme que les contrôles internes en place pour la gestion de la paie du personnel du PAM sont considérés comme suffisants. Le PAM estime en outre que le PNUD

³ OED2021/022.

⁴ Système mondial et réseau d'information du PAM.

assumera ses responsabilités si cette gestion ne se déroule pas correctement, risque qu'il juge peu probable.

24. Concernant les transferts de type monétaire, le PAM a poursuivi la mise en œuvre de la recommandation formulée en 2017 visant à étendre le déploiement de SCOPE⁵. Ce système couvrait 83 millions de bénéficiaires à la fin de 2021, contre 63,7 millions à la fin de 2020, 47 millions à la fin de 2019 et 33 millions à la fin de 2018. La proportion de transferts de type monétaire couverts par SCOPE était de 70 pour cent en 2021, contre 59,8 pour cent en 2020 et 45 pour cent en 2019. SCOPE et les systèmes comparables couvraient 74 pour cent des transferts de type monétaire en 2021, alors que la couverture était de 71 pour cent en 2020 et 2019.

2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2021

2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM

**Tableau 2: État simplifié de la situation financière du PAM
(en millions de dollars)**

	31/12/2021	31/12/2020
<i>Actifs – court terme</i>		
Trésorerie et placements	3 514	3 356
Contributions à recevoir	4 688	4 203
Stocks	1 220	1 013
Autres	294	285
Total actifs – court terme	9 716	8 857
<i>Actifs – long terme</i>		
Contributions à recevoir	550	352
Placements	1 162	1 009
Immobilisations	225	200
Total actifs – long terme	1 937	1 560
TOTAL ACTIFS (a)	11 653	10 417
<i>Passifs – court terme</i>		
Produits constatés d'avance	821	830
Fournisseurs et autres	1 237	1 253
Total passifs – court terme	2 058	2 083
<i>Passifs – long terme</i>		
Produits constatés d'avance	550	352
Avantages du personnel	1 046	1 085
Prêt	50	55
Total passifs – long terme	1 646	1 492
TOTAL PASSIFS (b)	3 704	3 575
ACTIFS NETS (a)-(b)	7 949	6 842

Source: État I des états financiers du PAM (montants arrondis).

⁵ Plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts.

25. L'État simplifié de la situation financière du PAM, présenté ci-dessus, montre une structure financière solide, avec un actif net de 7,94 milliards de dollars à la fin de 2021, soit une augmentation de 1 107 millions de dollars par rapport au montant de la fin de 2020 figurant dans les précédents états financiers. Cette tendance à la hausse de l'actif net, observée depuis plusieurs années, est liée à la réalisation d'excédents importants. Ainsi, l'actif net a progressé de 2,08 milliards de dollars en deux ans depuis la fin de 2019⁶. La solidité financière est également illustrée par la composition de l'actif du bilan à la fin de 2021 qui, sur un total de 11,65 milliards de dollars, comprend 4,68 milliards de dollars de trésorerie et de placements financiers à court et à long terme, soit un montant représentant 40 pour cent du total de l'actif du bilan (42 pour cent en 2020).

26. Parmi les passifs à long terme du PAM figurent les avantages du personnel, pour un montant de 1,05 milliard de dollars à la fin de 2021 – le plus important étant celui relatif au plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Ce montant a diminué de 39 millions de dollars par rapport à celui enregistré fin 2020. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du taux d'actualisation du passif lié au plan d'assurance-maladie après la cessation de service⁷ (voir partie 4.3 ci-après).

27. Pour financer les avantages à long terme du personnel le PAM a mis en place un placement financier à long terme en obligations et en actions, alimenté par des investissements annuels, en application de la décision prise par le Conseil en décembre 2010. L'augmentation constatée en 2021 est le résultat d'un investissement de 77,2 millions de dollars en obligations et en actions et de la constatation de plus-values et revenus d'intérêts. L'encours déjà couvert par ce placement à la fin de 2021 s'élève à 1 120 millions de dollars⁸. Il s'agit de la première année où le montant du placement dépasse celui des avantages du personnel à long terme.

28. Les avantages à long terme étant désormais entièrement financés par ces placements, il appartient au PAM d'analyser si le dispositif de financement mis en place doit être suspendu ou si une période supplémentaire d'application est nécessaire. Il devra tenir compte des incertitudes entourant les hypothèses économiques et de la volatilité des taux d'actualisation, alors qu'une partie de la couverture excédentaire est due aux plus-values latentes.

⁶ Actif net de 5 870 millions de dollars au 31 décembre 2019.

⁷ En 2021, le taux est passé de 2,2 pour cent à 2,6 pour cent. Pour mémoire, l'évolution de la valeur des avantages est inverse de celle des taux actuariels.

⁸ Note 2.6 des états financiers. Ce montant représente les actifs mis en réserve sous forme d'obligations et d'actions. Si l'on y ajoute le montant de 14,2 millions de dollars en espèces également affecté aux réserves, le total des actifs mis en réserve s'élève à 1 134,5 millions de dollars (1 120,3 + 14,2 millions de dollars).

2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM**Tableau 3: État simplifié des résultats financiers du PAM
(en millions de dollars)**

	2021	2020
<u>Produits</u>		
Contributions volontaires	9 608	8 390
Autres produits	160	514
Total des produits	9 768	8 904
<u>Charges</u>		
Produits alimentaires distribués	2 829	2 410
Transferts de type monétaire effectués	2 324	2 124
Services de distribution et services connexes	981	906
Charges de personnel	1 263	1 152
Autres charges	1 485	1 462
Total des charges	8 882	8 054
Excédent de l'exercice	886	850

Source: État II des états financiers du PAM (montants arrondis).

29. L'année 2021 est caractérisée par un niveau très élevé de contributions volontaires, d'un montant total de 9,61 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars de plus qu'en 2020 et 1,6 milliard de plus qu'en 2019⁹. Il s'agit de la poursuite d'une tendance observée depuis plusieurs années, puisque ces contributions volontaires ne s'élevaient qu'à 6 milliards de dollars en 2017¹⁰. Cette hausse de 61 pour cent en cinq ans témoigne de la capacité du PAM à mobiliser les donateurs.

30. La différence entre les produits et les charges engendre un excédent de 886 millions de dollars, supérieur à l'excédent enregistré en 2020 (850 millions de dollars), en 2019 (658 millions de dollars) et en 2018 (729 millions de dollars). Le PAM estime que cette situation de hausse tendancielle de l'excédent ne traduit en rien une incapacité de sa part à utiliser les contributions dont il bénéficie au profit de ses opérations. Depuis 2018, des explications sont d'ailleurs données à cet égard dans le préambule aux états financiers que constitue la déclaration du Directeur exécutif, conformément à une recommandation antérieure. Ces explications insistent sur le décalage temporel qui existe entre la collecte des fonds et leur engagement, l'augmentation des contributions entraînant presque mécaniquement une augmentation de l'excédent. En 2021, 88 pour cent de l'excédent provient des opérations en Afghanistan et au Pakistan, d'importantes contributions en leur faveur ayant été reçues peu de temps avant la clôture de l'exercice. Enfin, si les excédents cumulés contribuent à une hausse de l'actif net d'année en année, autrement dit une hausse du solde des fonds et réserves, le ratio des excédents des activités opérationnelles (6,2 milliards de dollars) rapportés aux besoins opérationnels (13,9 milliards de dollars) reste stable: il représente environ cinq mois de besoins opérationnels¹¹, comme en 2020.

⁹ 7,98 milliards de dollars en 2019.

¹⁰ 4,81 milliards de dollars en 2015.

¹¹ $6,2 / (13,9 / 12) = 5,3$.

31. L'activité traditionnelle du PAM de distribution de produits alimentaires est passée, en valeur, de 2,41 milliards de dollars en 2020 à 2,83 milliards de dollars en 2021. Le volume des produits alimentaires a cependant régressé, puisqu'il était en 2021 de 4,35 millions de tonnes contre 4,42 millions de tonnes en 2020. La hausse des charges liées à la distribution des produits alimentaires est due à une augmentation du prix des denrées, notamment le riz, le millet, l'huile et le blé.

32. Dans ce contexte de hausse du prix des denrées alimentaires, l'intervention de la Fédération de Russie en Ukraine en février 2022 s'est produite après la clôture des états financiers et n'a pas entraîné d'ajustements des montants comptabilisés en 2021. Mais elle devrait avoir un impact sur les opérations du PAM en 2022, en augmentant ses coûts opérationnels: en effet, la Fédération de Russie et l'Ukraine fournissent ensemble 30 pour cent du blé et 20 pour cent du maïs sur les marchés mondiaux¹². Compte tenu de l'importance de cet événement pour l'information des utilisateurs, le Directeur exécutif a fourni une estimation de son impact potentiel dans les paragraphes 9 à 12 de sa déclaration accompagnant la présentation des états financiers.

33. Les transferts de type monétaire ont connu une hausse par rapport à l'année précédente, représentant 2,32 milliards de dollars en 2021, contre 2,12 milliards de dollars en 2020. Cette augmentation, même si elle est modérée, confirme une tendance de long terme liée à la décision du PAM de développer cette modalité d'assistance¹³. Une baisse des transferts de type monétaire effectués en faveur de l'opération régionale pour les réfugiés syriens a été plus que compensée par une hausse des transferts à destination du Yémen, du Bangladesh et surtout de la Somalie et de la République démocratique du Congo. En 2021, plus de la moitié des transferts de type monétaire ont concerné quatre opérations: l'opération régionale en faveur des réfugiés syriens¹⁴ (486 millions de dollars), le Yémen (364 millions de dollars), la Somalie (203 millions de dollars) et le Bangladesh (152 millions de dollars). Au total, les distributions de vivres et les transferts de type monétaire ont représenté 5,15 milliards de dollars en 2021 (4,53 milliards de dollars en 2020), soit 58 pour cent des charges du PAM (56,2 pour cent en 2020).

34. En 2021, les charges de personnel ont atteint 1,26 milliard de dollars, contre 1,15 milliard de dollars en 2020, soit 9,6 pour cent de plus (111 millions de dollars). Cela s'explique principalement par la poursuite de la croissance des effectifs observée depuis plusieurs années. En 2021, le PAM employait 21 259 personnes dans le monde, contre 20 125 personnes en 2020, soit 1 134 employés de plus sur un an (+5,6 pour cent) et 6 625 de plus depuis 2014. Rien qu'au Siège à Rome, les effectifs atteignaient 2 438 personnes, contre 2 273 personnes en 2020 et 1 503 en 2014, soit 165 de plus en un an et 935 de plus depuis 2014.

¹² Présentation des états financiers par le Directeur exécutif en application de l'article 13.1 du Règlement financier.

¹³ Les transferts de type monétaire étaient passés de 882 millions de dollars en 2016 à 2,13 milliards de dollars en 2019.

¹⁴ Au Liban, en Jordanie, en Égypte, en Iraq et en Turquie.

3. Principaux points relatifs aux principes comptables

3.1. Distributions effectuées par des partenaires

35. Conformément à la définition d'un actif donnée au paragraphe 7 de la norme IPSAS 1, le maintien d'un élément à l'actif de l'État de la situation financière (État I) suppose que le PAM en détienne le contrôle et assume la majorité des risques et des avantages correspondants. En application de ce principe, les marchandises distribuées par l'intermédiaire de partenaires coopérants sont considérées comme sorties du stock, et donc de l'actif, dès lors qu'elles ont été transférées à ces partenaires, même lorsqu'elles n'ont pas encore été distribuées aux bénéficiaires. En effet, les contrats conclus avec les partenaires coopérants prévoient que ceux-ci, et non plus le PAM, assument la responsabilité de la garde matérielle et du contrôle de ces marchandises. En revanche, les transferts de type monétaire effectués par l'intermédiaire d'un partenaire sont maintenus à l'actif tant qu'ils n'ont pas été remis aux bénéficiaires. En effet, dans ce cas, les contrats avec les partenaires prévoient l'ouverture d'un compte bancaire spécial, vis-à-vis duquel le PAM dispose de droits spécifiques. Le PAM reste le bénéficiaire et le titulaire des fonds se trouvant sur ces comptes bancaires.

36. Ces traitements comptables sont conformes aux normes IPSAS, et notamment à la définition d'un actif. La différence de traitement entre les deux modalités de distribution reflète en fait le niveau différent de contrôle conservé par le PAM sur chacun des circuits utilisés.

3.2. Contributions sur les exercices à venir

37. Jusqu'en 2015, le PAM comptabilisait l'ensemble des contributions concernant des exercices à venir en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'accord engageant le donateur était conclu, indépendamment des exercices au cours desquels ces contributions devaient être utilisées. Constatant la forte croissance de ce type de contributions, le PAM a décidé en 2016 de modifier sa politique comptable pour pouvoir enregistrer en produits constatés d'avance la part des contributions relative aux exercices futurs. Il s'appuie pour cela sur le traitement prévu par la norme IPSAS 23 pour les contributions assorties de conditions, jugeant que la dimension temporelle crée une condition d'utilisation au sens de la norme. D'autres organismes internationaux font le même usage que le PAM de cette notion de produits constatés d'avance.

38. Cette politique comptable est selon l'Auditeur externe compatible avec les normes IPSAS applicables. Il convient cependant de noter que Conseil des normes IPSAS est en train de mener une réflexion à ce sujet, ce qui pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle norme, auquel cas le PAM devra réexaminer sa politique comptable pour la mettre en conformité avec les normes IPSAS qui seraient alors applicables.

4. Principaux points de contrôle interne

4.1. Progiciel de gestion intégré WINGS II

39. Le progiciel de gestion intégré WINGS II (architecture SAP) joue un rôle majeur dans le processus de production des états financiers, étant donné que le PAM est une organisation très décentralisée et très dépendante de ses systèmes d'information, qui opère dans un environnement où le risque de contrôle et le risque de fraude sont élevés. Disposer d'une politique de sécurité informatique robuste, notamment pour les contrôles généraux informatiques¹⁵ et pour les contrôles applicatifs¹⁶, doit constituer une priorité pour le PAM, car il s'agit là d'un moyen efficace pour limiter ces risques. C'est pour cette raison que l'Auditeur externe a effectué dès le début de son mandat en 2016 un examen informatique centré sur WINGS II et a formulé dans ses rapports d'audit financier émis au titre des exercices 2016 à 2020 des recommandations pour améliorer la sécurité informatique de WINGS II.

40. Ces recommandations ont été pour l'essentiel mises en œuvre. Si dans certains cas des éléments montraient la persistance de risques, ceux-ci ont été considérés comme résiduels car ils étaient d'une ampleur limitée¹⁷. Il s'agissait notamment du maintien dans le système WINGS d'utilisateurs disposant encore de droits d'accès non conformes aux meilleures pratiques en matière de séparation des tâches (par exemple, approuver des commandes et autoriser des paiements), d'utilisateurs ayant des droits étendus SAP ALL¹⁸ et SAP NEW, ou encore d'utilisateurs dont les droits n'étaient pas désactivés après leur départ. La Division des technologies avait admis que certains risques ne disparaîtraient jamais totalement du fait de la nature des opérations du PAM, et avait indiqué que ces risques étaient acceptés par le PAM, qui avait mis en place les procédures nécessaires pour les limiter. Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe avait estimé que ses recommandations pouvaient être clôturées car il serait difficile au PAM d'aller beaucoup plus loin.

41. En 2021, la politique de sécurité, notamment la procédure d'administration des rôles et des utilisateurs, qui était à l'état de projet depuis 2018, a été approuvée sous la forme d'une note d'information¹⁹ de la Division des technologies. Il s'agit d'une avancée importante qui permet au PAM d'être en conformité avec les normes applicables²⁰ et les meilleures pratiques mondiales en matière de gouvernance et de sécurité informatiques. La politique de sécurité doit être approuvée par la direction, publiée et communiquée aux employés et aux parties externes concernées. Elle doit être révisée à intervalles réguliers ou en cas de changements importants, afin de rester adaptée, adéquate et efficace.

¹⁵ Les contrôles généraux informatiques sont liés à la sécurisation des droits d'accès au progiciel de gestion intégré WINGS II. Ils couvrent notamment la gestion des profils privilégiés SAP NEW, SAP ALL et SAP*, et le suivi des profils de chaque utilisateur, en particulier la désactivation de leurs droits lorsqu'ils quittent le PAM.

¹⁶ Les contrôles applicatifs sont liés à la gestion de la séparation des tâches dans les processus alimentant les comptes significatifs (par exemple le processus achat où une séparation des tâches doit exister entre la commande, la réception et le paiement). Le PAM a déployé le module GRC de SAP pour gérer la séparation des tâches dans WINGS II.

¹⁷ Voir le Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2019 (Section I du document [WFP/EB.A/2020/6-A/1](#)).

¹⁸ Les profils standard SAP ALL permettent d'effectuer toutes les transactions dans WINGS. Les profils standard SAP NEW contiennent toutes les autorisations requises dans les versions mises à jour de WINGS.

¹⁹ [TEC/IN/2021/005](#).

²⁰ Voir la Clause 5.2 de la norme ISO/IEC 27001.

4.2. Gestion des contributions

42. En 2021, le PAM et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont conclu trois accords de financement, un pour soutenir des opérations en Afghanistan et deux pour soutenir des opérations au Yémen, en appliquant aux contributions un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent. Le taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent s'applique à toutes les contributions, hormis celles fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et celles fournies par des pays en développement ou des pays en transition, tels que déterminés par le Conseil d'administration. Dans de tels cas, un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent est appliqué²¹.

43. Après avoir conduit des analyses approfondies, la direction du PAM a conclu a posteriori que l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent ne correspondait pas aux dérogations prévues par le Conseil et que le taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent aurait dû être appliqué aux trois contributions. Le manque à gagner provenant de la différence des taux appliqués s'élève à 6,1 millions de dollars²².

44. Les deux accords de financement pour le Yémen et l'accord de financement pour l'Afghanistan ont été signés par les directeurs de pays respectifs en application d'une délégation de pouvoir²³ accordée par la Directrice exécutive alors en poste à la Directrice de la Division des ressources et des relations extérieures (devenue depuis le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation), puis subdéléguée²⁴ aux directeurs de pays et aux directeurs régionaux dès lors que trois critères fondamentaux sont respectés: la contribution est conforme aux besoins et au mandat du PAM; elle n'est assortie d'aucune condition supplémentaire; elle permet le recouvrement intégral des coûts²⁵.

45. Or, la subdélégation aux directeurs de pays ne pouvait pas s'appliquer dans les trois cas à l'examen, compte tenu de l'existence d'une dérogation au taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects. En conséquence, les accords de financement correspondants auraient dû être signés par la Directrice du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation ou en vertu d'une délégation spécifique. Par ailleurs, ni les délégations de pouvoir ni les modèles d'accord de financement ne sont à jour, puisque la circulaire et la directive applicables ne tiennent pas compte des changements d'appellation des divisions concernées intervenus dans l'organigramme depuis 2002 et certains modèles d'accord de financement font toujours référence à un taux standard qui n'est plus applicable.

Recommandation 1. Mettre à jour tous les documents relatifs à la gestion des accords de financement, en particulier en ce qui concerne les délégations de pouvoir et les modèles d'accord.

²¹ [Plan de gestion pour 2021-2023](#) (WFP/EB.2/2020/5-A/1/Rev.1).

²² Note 8.2 des états financiers: Passifs éventuels.

²³ Circulaire [OED98/003](#).

²⁴ Directive [RE2002/001](#).

²⁵ Paragraphe 19 de la Directive [RE2002/001](#).

46. Le processus d'élaboration d'un accord de financement est décrit dans un manuel du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation²⁶ et d'autres guides. Néanmoins, l'application d'un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects rétrospectivement jugé erroné montre que les conditions ne sont pas toujours simples à analyser et que des précisions devraient être apportées au sujet de la procédure à suivre avant d'offrir un taux réduit à un donateur, ainsi que de l'autorité finale pour approuver le taux en question. Ces précisions pourraient prendre la forme d'un arbre de décision annexé aux directives, orientations et manuels applicables, explicitant les consultations à mener et les décisions à prendre en fonction des différentes circonstances.

47. Par ailleurs, l'obligation d'alerter le Directeur financier dès les premières phases d'une négociation, puis d'obtenir son autorisation quant au taux de recouvrement des coûts d'appui indirects à appliquer, n'est pas formellement prévue dans les directives et manuels applicables²⁷. En raison de son rôle, le Directeur financier et Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources, qui supervise la Division de la planification et de la performance institutionnelles et la Division des finances, se trouve pourtant directement concerné par l'application d'un taux dérogatoire au taux standard de 6,5 pour cent. En effet, le recouvrement des coûts d'appui indirects alimente le budget administratif et d'appui aux programmes du PAM; l'excédent est versé sur le compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, qui constitue l'une des réserves statutaires du PAM²⁸.

Recommandation 2. Réviser les directives, circulaires et documents d'orientation applicables à la gestion des accords de financement, afin de s'assurer de leur cohérence et d'y annexer, de manière appropriée, un arbre de décision explicitant les consultations à mener et les décisions à prendre à chaque étape, en fonction des circonstances et des types de contributions.

Recommandation 3. Prévoir formellement dans les directives, circulaires et documents d'orientation applicables l'obligation de recueillir l'avis du Directeur financier préalablement à la décision d'offrir à un donateur un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects, ainsi que préalablement à l'approbation de toute contribution assortie d'un tel taux réduit.

4.3. Calculs actuariels pour les avantages à long terme du personnel

48. Les avantages à long terme du personnel, qui sont présentés au passif de l'État I, s'élèvent à 1 046 millions de dollars à la fin de 2021, contre 1 085 millions de dollars à la fin de 2020, 1 023 millions de dollars à la fin de 2019 et 737 millions de dollars à la fin de 2018. L'essentiel de ce montant (1 041 millions de dollars) découle des estimations actuarielles réalisées par le cabinet d'actuaire sous contrat avec le PAM, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

²⁶ [Grants Management and Contribution Framework](#) (notamment annexe 3: *ISC rates and the Full Cost Recovery (FCR) principle*).

²⁷ Un courriel du Chef de cabinet du 12 janvier 2022 invite désormais à consulter systématiquement le Directeur financier, mais il ne s'agit pas là d'une directive ni d'un manuel.

²⁸ Note 2.15 des états financiers.

**Tableau 4: État des avantages à long terme²⁹ du personnel
(en millions de dollars)**

	Estimations du cabinet d'actuaire	Estimations du PAM	2021	2020	Variation
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	892		892	934	-4 %
Autres avantages à long terme du personnel ³⁰	100		100	92	+9 %
Régime des indemnités pour cessation de service	27		27	29	-7 %
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ³¹	22	2	24	25	-4 %
Indemnité de congé dans les foyers		4	4	6	-33 %
Total	1 041	6	1 046	1 085	-4 %

Source: Auditeur externe, d'après les états financiers (montants arrondis).

49. Le PAM et son actuaire ont fourni un important travail pour améliorer la traçabilité de la documentation permettant d'apprécier la robustesse de la méthode, des données et des hypothèses utilisées pour estimer ces avantages à long terme du personnel.

50. L'évaluation actuarielle repose cette année encore sur les données du recensement du personnel au 30 septembre 2021. En conséquence, les changements survenus au cours du quatrième trimestre 2021 ne sont pas pris en compte. Cette pratique n'entre pas en contradiction avec la norme IPSAS 39 et le PAM considère que l'impact net de cette approximation sur les états financiers, qui avait été estimé à 1,2 million de dollars en 2020, n'est pas significatif. Ce faible écart a amené le PAM à ne pas reconduire ce travail d'analyse en 2021. Le PAM pourrait améliorer le processus de validation des données du recensement du personnel en soumettant chaque année à son actuaire une analyse des changements intervenus dans les effectifs au quatrième trimestre et en lui demandant d'estimer, à intervalles raisonnables (par exemple tous les trois ans), l'impact potentiel de ces changements sur le passif.

²⁹ Ces avantages concernent les administrateurs recrutés sur le plan international, les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national.

³⁰ Ces avantages couvrent notamment le capital décès et les indemnités de rapatriement versés à la cessation de service.

³¹ Ce plan vise à indemniser les membres du personnel et leurs proches en cas de décès, blessures ou maladie liés au service.

Recommandation 4. Procéder à intervalles raisonnables, par exemple tous les trois ans, à l'estimation de l'impact sur l'évaluation actuarielle des changements intervenus dans les effectifs le dernier trimestre de l'année.

4.4. Cas de fraude et de fraude présumée

51. L'Auditeur externe n'a pas pour mission de rechercher des cas de fraude ni de donner une assurance en la matière. Cependant, en application de la norme ISA 240, il lui appartient d'identifier les risques d'anomalies significatives dans les états financiers qui pourraient résulter de cas de fraude et il tient compte de sa propre appréciation du risque de fraude pour définir sa stratégie d'audit et ses travaux. Par ailleurs, en application de l'article 6 de l'annexe au Règlement financier, il lui revient, dans son rapport sur les opérations financières comptabilisées pour l'exercice, d'appeler l'attention du Conseil sur les cas de fraude et de présomption de fraude ainsi que sur le gaspillage et l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs du PAM.

52. Comme relevé dans les précédents rapports, le PAM est particulièrement exposé aux risques de fraude en raison de son activité, des zones dans lesquelles il opère, de la nature de ses actifs, de la forte décentralisation de son organisation et du nombre important de partenaires avec lesquels il interagit. Des fraudes sont régulièrement constatées. En 2021, le PAM a indiqué qu'il avait eu connaissance de 35 cas de fraude avérée dont 12 qui se sont traduites par un préjudice financier pour lui (97 777 dollars dont 16 446 dollars ont pu être recouvrés). Les affaires concernaient des fausses déclarations, des fraudes à la passation de marchés commises par le fournisseur, des vols et des détournements de fonds impliquant le personnel du PAM et des tiers. Le PAM dénombre également 47 cas de fraude présumée en cours d'investigation (9,6 millions de dollars). En 2020, le PAM avait indiqué qu'il avait eu connaissance de 19 cas de fraude avérée (133 490 dollars dont 100 907 dollars avaient pu être recouvrés) et de sept cas de fraude présumée en cours d'investigation (5,7 millions de dollars). L'Auditeur externe a obtenu, comme lors des exercices précédents, confirmation de ces éléments par l'Inspectrice générale du PAM.

53. Le montant des fraudes présumées en cours d'investigation en 2021 correspond essentiellement à une seule et même affaire, faisant l'objet de plusieurs investigations, où chacun des cas renvoie à un partenaire coopérant. Après avoir conduit un exercice de déduplication des identifications biométriques dans SCOPE, le Bureau du PAM en Somalie a recensé des duplications potentiellement frauduleuses ayant occasionné des versements indus aux bénéficiaires. Le total représente les montants versés par différents partenaires coopérants. Les investigations visant à déterminer l'existence ou non d'une fraude étaient déjà ouvertes en 2020 et se poursuivaient au moment de l'audit. Le préjudice envisagé, qui était de 5,6 millions de dollars dans les notes aux états financiers de 2020, est estimé en 2021 à 7,2 millions de dollars et représente 75 pour cent du montant des fraudes présumées.

4.5. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux

54. L'ensemble des versements à titre gracieux et des passations par profits et pertes se rapportant aux contributions, aux stocks de vivres et d'autres articles ainsi qu'aux autres actifs, doivent faire l'objet d'une approbation en bonne et due forme par le Directeur exécutif, conformément aux dispositions des articles 12.3 et 12.4 du Règlement financier. Une note signée du Directeur exécutif a ainsi été transmise à l'Auditeur externe le 25 mars 2022, portant approbation des versements à titre gracieux et des passages par profits et pertes comptabilisés en 2021 et présentés dans la note 9 des états financiers.

55. Au moment de l'arrêté des comptes, les passations par profits et pertes de vivres (24,9 millions de dollars en 2021, 22,8 millions de dollars en 2020, 24,6 millions de dollars en 2019, 14,4 millions de dollars en 2018, 20,5 millions de dollars en 2017) n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique présentée au Directeur exécutif, ni donné lieu à l'établissement d'un plan d'action visant à limiter le risque à l'avenir³², alors que l'article 12.4 du Règlement financier dispose que: "Le directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs [...]". Comme l'a déjà indiqué l'Auditeur externe dans ses rapports sur les états financiers relatifs aux exercices 2016 à 2020, la passation par profits et pertes ne devrait être comptabilisée, selon lui, qu'après avoir été autorisée par le Directeur exécutif sur la base du rapport annuel sur les pertes globales et à l'issue d'une enquête approfondie, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier. Les principaux sites où ont été constatées des pertes en 2021 sont l'Éthiopie (4 millions de dollars), le Yémen (3,5 millions de dollars), le Soudan (3,4 millions de dollars) le Soudan du Sud (2,9 millions de dollars) et la République arabe syrienne (2,3 millions de dollars).

IV. REMERCIEMENTS

56. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à la Division des finances pour l'aide apportée pendant la réalisation de la mission, notamment la Directrice adjointe chargée de l'information financière, qui a été le point de contact principal pour cette mission. Elle remercie également les autres divisions du PAM mises à contribution pour cet audit des états financiers, notamment la Division des technologies.

Fin des observations d'audit.

³² La note approuvée par le Directeur exécutif le 25 mars donne la valeur et l'emplacement des pertes mais indique que le rapport annuel sur les pertes globales, qui sera complété ultérieurement et soumis au Conseil à sa session annuelle de 2022 pour information, fournira des explications détaillées sur la nature des pertes et les mesures d'atténuation correspondantes.

ANNEXE: AJUSTEMENTS D'AUDIT DEMANDÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS

1. Les travaux de l'Auditeur externe n'ont pas mis en évidence d'ajustement d'audit, qu'il résulte d'erreur ou de différence de jugement.

Section II

Déclaration du Directeur exécutif

Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration, pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2021, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

Contexte opérationnel

Cadre général de fonctionnement

2. Le Programme alimentaire mondial a été créé en 1961 par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. Ce dernier fournit une assistance dans 117 pays et territoires où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux. Il compte plus de 21 000 employés dans le monde entier, dont plus de 87 pour cent sont en poste dans les pays auxquels il porte assistance.
3. La stratégie du PAM est définie dans un plan stratégique qui est élaboré tous les quatre ans. Ce plan s'organise autour des objectifs de développement durable (ODD) présentés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement l'ODD 2 (éliminer la faim) et l'ODD 17 (redynamiser les partenariats mondiaux pour réaliser les ODD). Ainsi, le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 adapte les activités du PAM pour qu'elles répondent à l'appel mondial à l'action lancé dans le Programme 2030, qui donne la priorité aux efforts déployés pour éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités, tant dans le cadre d'interventions humanitaires que dans celui de programmes de développement.
4. L'impératif consistant à faire face aux situations d'urgence, à sauver des vies et à préserver les moyens d'existence – grâce à une assistance directe ou au renforcement des capacités des pays – reste l'axe principal des opérations du PAM, d'autant que les besoins humanitaires persistent et se font toujours plus complexes. Parallèlement, le PAM continue d'aider les pays en renforçant la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et de transformer l'existence des individus et des communautés partout dans le monde: pour ce faire, il s'attache à améliorer les techniques agricoles, à renforcer les moyens d'existence locaux, à favoriser l'adaptation au changement climatique, à veiller à ce que les enfants disposent des nutriments dont ils ont besoin et à gérer des programmes d'alimentation scolaire qui encouragent les filles et les garçons à poursuivre leurs études et à se construire un avenir prometteur.
5. D'après des estimations récentes, 276 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et 44 millions de personnes réparties dans 38 pays risquent de basculer dans la famine. Les conflits, les chocs économiques – dont ceux dus à la pandémie de COVID-19 – et les phénomènes météorologiques extrêmes sont les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire aiguë.

6. Le redressement de l'économie mondiale observé en 2021 a été particulièrement inégal. Dans deux tiers des économies en développement et des économies émergentes, les pertes de revenus provoquées par la pandémie ne devraient pas être compensées d'ici à 2022; dans les pays à faible revenu, la croissance devrait être à son plus bas niveau depuis 20 ans. De surcroît, en 2021, les prix internationaux des produits alimentaires et de l'énergie ont augmenté de manière progressive, mais continue. En 2022, le conflit en Ukraine a plongé les marchés des produits alimentaires et de l'énergie dans la tourmente et provoqué une nouvelle hausse des prix des denrées, qui étaient déjà élevés. Si cette situation devait se prolonger, la sécurité alimentaire continuerait de reculer, ce qui réduirait le pouvoir d'achat des populations et compromettrait leur accès économique à la nourriture.
7. Les répercussions économiques mondiales des conflits et des chocs économiques, y compris ceux provoqués par la pandémie de COVID-19, ont accru la pression exercée sur le PAM, qui doit mobiliser des ressources pour répondre à des besoins opérationnels exacerbés. En 2021, compte tenu de la multiplication des demandes d'assistance adressées au PAM, les besoins opérationnels du PAM ont augmenté par rapport au niveau initialement prévu, passant de 12,1 milliards de dollars à 14,4 milliards de dollars, soit un accroissement de 19 pour cent. En 2021 toujours, les recettes provenant des contributions apportées au PAM ont atteint 9,6 milliards de dollars, ce qui représente une progression de 15 pour cent par rapport au niveau de 2020, soit 8,4 milliards de dollars. S'appuyant sur les financements records apportés par les donateurs, et en partenariat avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et plus de 1 000 organisations non gouvernementales (ONG), le PAM est venu en aide à 128 millions de bénéficiaires directs auxquels il a fourni une assistance alimentaire d'une valeur de 2,8 milliards de dollars et des transferts de type monétaire à hauteur de 2,3 milliards de dollars. Bien que les interventions d'urgence aient continué à dominer en 2021 et que 69 pour cent des fonds aient servi à financer des interventions face aux crises, les activités du PAM en matière de nutrition, d'appui aux petits exploitants agricoles et de collaboration avec les gouvernements ainsi que son rôle de prestataire de services communs, entre autres, ont été d'une grande utilité.
8. Pour faire face aux graves répercussions de la COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement et les marchés de transport commerciaux à l'échelle mondiale, le PAM a tiré parti des capacités considérables de ses chaînes d'approvisionnement et de son solide savoir-faire en matière de logistique pour bâtir une structure souple de services communs, et a ainsi pu poursuivre les opérations humanitaires en cours et contribuer à la riposte sanitaire mondiale. Depuis le début de la pandémie, le PAM a mis en place un réseau de huit plateformes mondiales d'intervention humanitaire afin de faciliter la circulation des marchandises essentielles selon le principe de la gratuité pour les usagers pour le compte de toutes les organisations humanitaires, ce qui a permis de transporter 130 000 mètres cubes de marchandises. Les services mondiaux de transport aérien de passagers assurés par le PAM ont desservi 68 destinations et permis à plus de 33 000 membres du personnel sanitaire ou humanitaire essentiel de 474 organisations de poursuivre un travail indispensable, en première ligne dans la lutte contre la pandémie. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), qui est géré par le PAM, assure depuis plus de 10 ans des services de transport aérien sûrs, fiables et peu coûteux. Le PAM a géré 22 opérations de l'UNHAS. En 2021, dans le cadre de la riposte à la COVID-19, l'UNHAS a réalisé des évacuations sanitaires et joué un rôle essentiel dans le transport de fournitures médicales et la distribution de vaccins et de matériel médical. Le PAM continue de codiriger la cellule Medevac mise en place par l'Organisation des Nations Unies (ONU), aux côtés du Département de l'appui opérationnel de l'ONU. Cette cellule a procédé à 330 évacuations sanitaires internationales liées à la COVID-19.

Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

9. En février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, ce qui a amené la communauté internationale à imposer de lourdes sanctions à la Fédération de Russie. Bien que cet événement n'ait entraîné aucune modification des montants comptabilisés dans les états financiers de 2021, il faut s'attendre à ce qu'il entraîne des répercussions sur les opérations du PAM en 2022, puisqu'il risque de se traduire par une augmentation du nombre de personnes démunies et une hausse simultanée des coûts opérationnels ce qui limitera les interventions du PAM.
10. La Fédération de Russie et l'Ukraine fournissent à elles deux 30 pour cent du blé et 20 pour cent du maïs sur les marchés mondiaux, et la Fédération de Russie pèse également sur le marché de l'énergie. Il en résulte que les prix internationaux des produits alimentaires et des carburants se sont envolés depuis le début du conflit. L'indice des prix des produits alimentaires établi par la FAO a atteint un niveau historique dès février 2022, et on s'attend à de nouvelles perturbations sur les marchés des produits alimentaires et de l'énergie, qui auront des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire partout dans le monde.
11. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a mis un coup d'arrêt aux expéditions en provenance d'Ukraine et bloqué les contrats de céréales russes en raison de l'incertitude liée aux sanctions, ce qui a provoqué le gel de 23 pour cent de leurs exportations de blé et de 43 pour cent de leurs exportations de maïs prévues en 2021/22. À court terme, le PAM peut compenser d'éventuelles ruptures d'approvisionnement, mais la perturbation des exportations en mer Noire et la hausse des prix des produits alimentaires devraient se traduire pour le PAM par une augmentation du coût de l'achat et du transport de vivres de 29 millions de dollars environ par mois. Une grande incertitude entoure les répercussions potentielles sur les opérations du PAM, et il est possible que les prévisions actuelles à cet égard s'avèrent inexactes.
12. Les pays dont l'économie n'est déjà pas très solide au début de la crise et qui sont tributaires des importations de céréales sont ceux qui seront le moins à même de faire face à l'augmentation des prix des produits alimentaires et de préserver la sécurité alimentaire de leur population. Dans de nombreux cas, il s'agit de pays auxquels le PAM porte assistance. Les besoins opérationnels du PAM pour 2022 pourraient atteindre 19 milliards de dollars, sans tenir compte des conséquences du conflit en Ukraine, ce qui creuserait l'écart entre les besoins de financement et les ressources disponibles et se répercuterait sur des millions de personnes dont la survie dépend du PAM.

Plan stratégique et Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025

13. L'année 2021 était la dernière pour laquelle l'action menée par le PAM répondait à son Plan stratégique pour 2017-2021. Le Conseil a approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 (WFP/EB.2/2021/4-A/1/Rev.2), et réaffirmé son attachement au mandat du PAM, tel que défini dans le Statut et le Règlement général du PAM.
14. Le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement mondial renouvelé en faveur du Programme 2030, met les atouts et les capacités du PAM au service du combat mené par le système des Nations Unies pour aider les pays à subvenir aux besoins urgents des plus démunis et à atteindre les ODD. Plus précisément, l'ambition exposée dans le Plan stratégique consiste à éradiquer l'insécurité alimentaire et la malnutrition (ODD 2 – Faim zéro) et à aider les acteurs nationaux et mondiaux à réaliser les ODD (ODD 17 – partenariats pour la réalisation des objectifs). Bien que la priorité soit donnée aux ODD 2 et 17, les causes de l'accentuation de l'insécurité alimentaire – des chocs qui s'ajoutent à des fléaux anciens, la persistance de facteurs de perturbation et l'aggravation des vulnérabilités structurelles – font toutefois ressortir la profonde interconnexion qui existe avec les autres ODD.

15. Ayant approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, le Conseil a en outre approuvé le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 au cours de sa première session ordinaire de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-A/Rev.1). Il s'agit de l'outil opérationnel utilisé pour mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique. Ce nouveau Cadre de résultats institutionnels est bâti autour d'une chaîne de résultats claire à trois niveaux (impact, effets directs et produits), conformément aux meilleures pratiques adoptées par le système des Nations Unies et à l'échelle internationale en matière de gestion axée sur les résultats. Le niveau relatif à l'impact est explicitement rattaché à la contribution du PAM aux efforts déployés pour atteindre les cibles des ODD; le niveau relatif aux effets directs correspond au changement stratégique que le PAM s'emploiera à mettre en place en partenariat avec d'autres acteurs; et le niveau relatif aux produits décrit les principaux biens et services institutionnels dont le PAM et ses partenaires d'exécution doivent assurer directement la prestation et dont ils auront à rendre compte.
16. Des valeurs de référence et des valeurs cibles seront définies à l'échelon des pays une fois que tous les nouveaux plans stratégiques de pays (PSP) auront été approuvés (lors de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration). Les PSP en cours sont actuellement adaptés en fonction du nouveau Plan stratégique et du nouveau Cadre de résultats institutionnels.

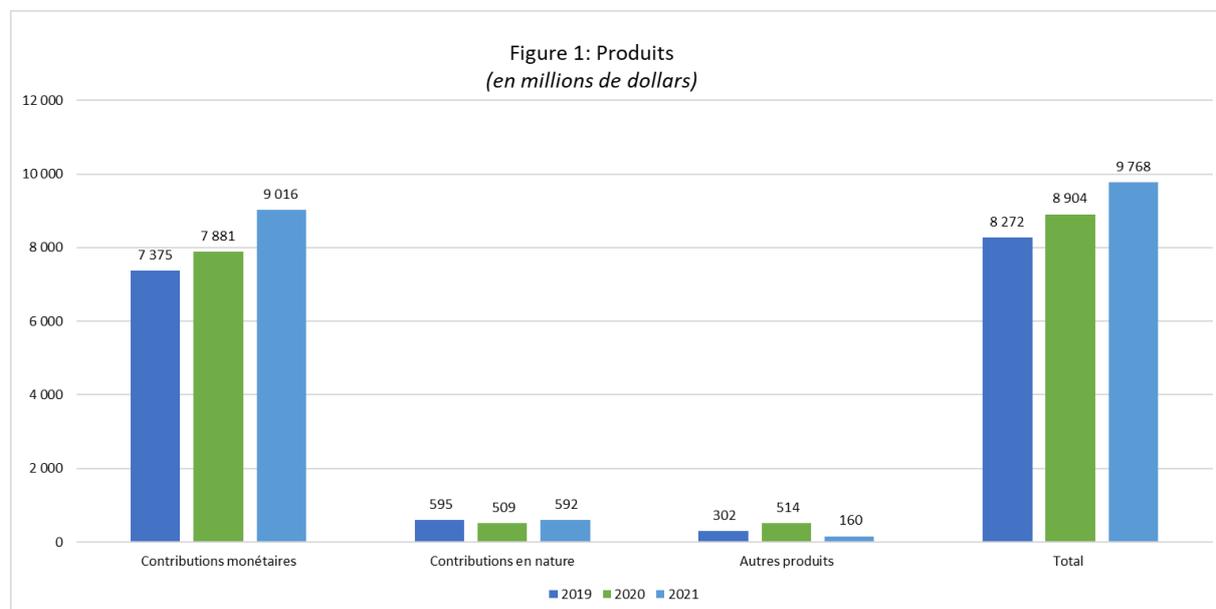
Analyse financière

Résumé

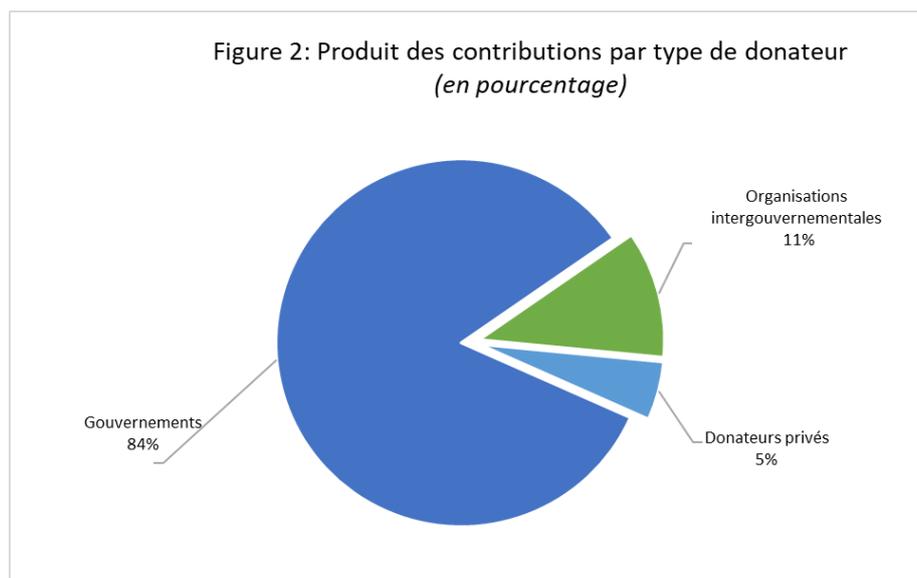
17. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions volontaires des donateurs. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et qu'il n'est pas spécifié que leur versement doit intervenir durant un exercice financier ultérieur. Les contributions dont les donateurs spécifient qu'elles concernent des exercices à venir sont comptabilisées au titre des produits constatés d'avance.
18. La majeure partie des charges du PAM ont trait aux produits alimentaires distribués et aux transferts de type monétaire. Les charges sont comptabilisées au moment de la livraison des produits alimentaires ou du transfert de l'assistance de type monétaire. Un décalage dans le temps est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Les charges peuvent être supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice, selon que le PAM utilise les soldes de ses fonds ou au contraire reconstitue ces derniers.
19. Étant donné la nature des opérations du PAM, la plupart de ses actifs sont des actifs à court terme qu'il est prévu de réaliser dans les 12 mois suivant la date de clôture. La valeur des actifs à court terme est en principe nettement supérieure à celle des passifs à court terme en raison du décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges, comme indiqué plus haut.
20. Le total des soldes des fonds et des réserves comprend les soldes des fonds accumulés au cours des exercices précédents en raison de l'excédent des produits sur les charges (y compris les gains et les pertes comptabilisés directement dans l'actif net) et les réserves établies par le Conseil pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées.

Résultats financiers

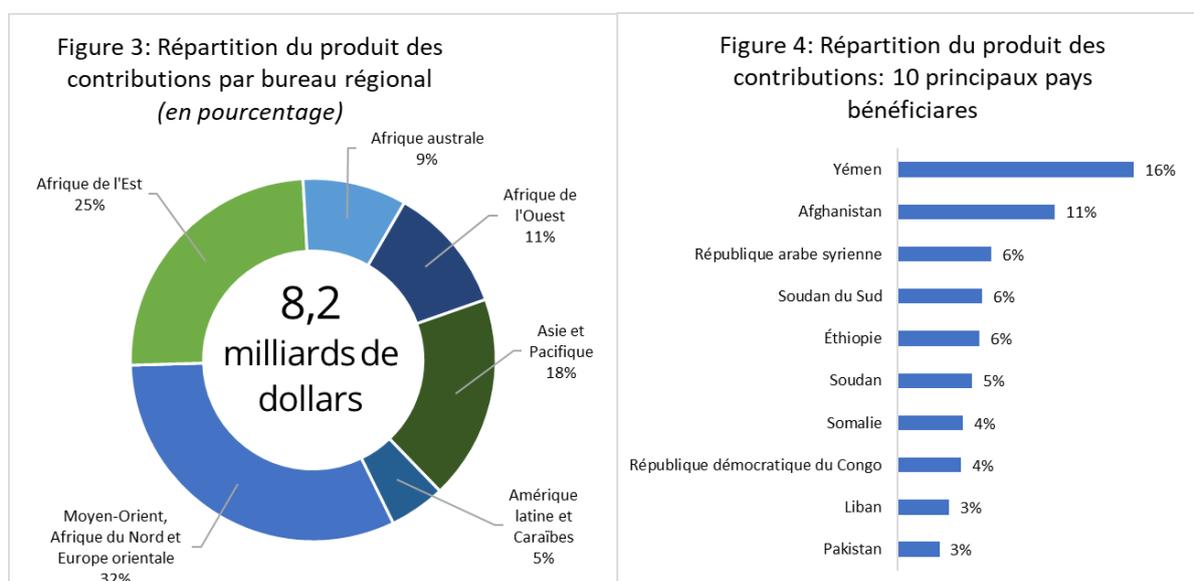
Produits



21. En 2021, le montant des produits comptabilisés par le PAM, soit 9 768,0 millions de dollars, a été plus élevé que jamais, en hausse de 864,3 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport au montant de 8 903,7 millions de dollars enregistré en 2020.
22. Les contributions en espèces et en nature des donateurs ont atteint 9 607,7 millions de dollars, soit 98 pour cent du total des produits, en augmentation de 1 218,1 millions de dollars, soit 15 pour cent, par rapport au montant de 8 389,6 millions de dollars enregistré en 2020.
23. L'augmentation des recettes provenant des contributions en 2021 est due au soutien continu des grands donateurs habituels du PAM et aux contributions versées par les gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays. En 2021, les principaux donateurs, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Canada, le Japon et la Norvège, ont versé des contributions en augmentation. La Commission européenne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord figuraient également parmi les principaux donateurs. Les pays dont les gouvernements ont apporté les contributions les plus importantes en faveur de programmes menés dans leur propre pays, qui ont également participé à l'augmentation du produit des contributions en 2021 sont le Pakistan et la Somalie. Parmi les grands contributeurs figurait aussi la Banque mondiale, soit directement soit par l'intermédiaire de gouvernements hôtes. En ce qui concerne les donateurs privés, les contributions ont été trois fois supérieures à celles de 2020, et leur proportion est passée de 2 pour cent en 2020 à 5 pour cent en 2021. La contribution privée la plus élevée, soit 288 millions de dollars, réunissait des fonds provenant du Royaume d'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

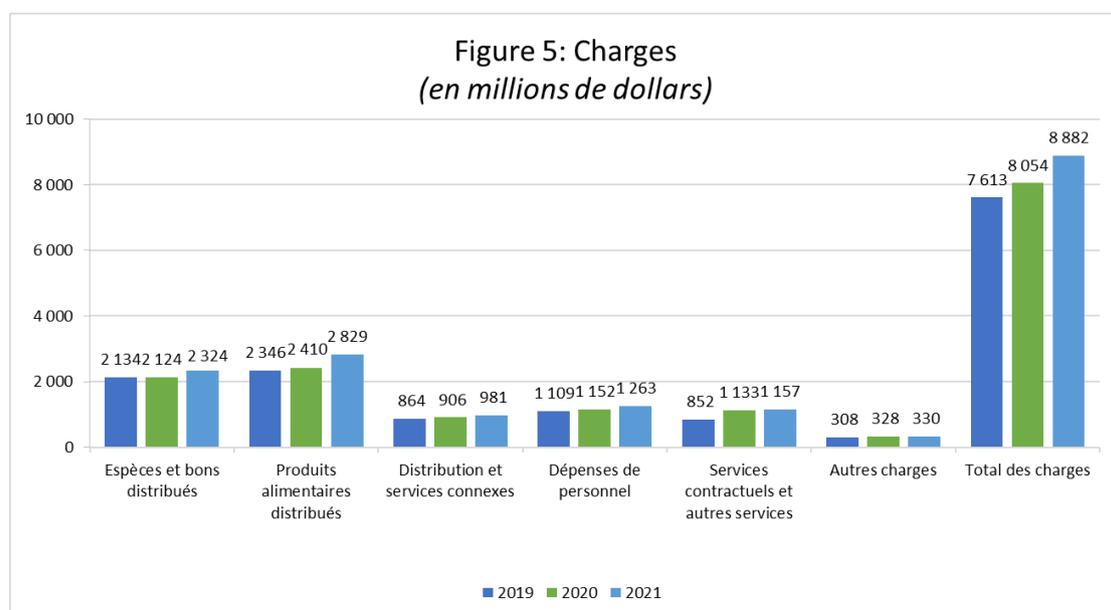


24. Un montant de 8 245,9 millions de dollars, soit 86 pour cent des 9 607,7 millions de dollars reçus en 2021 au titre des contributions, était destiné aux fonds de catégories d'activités du PAM; 153,9 millions de dollars, soit 2 pour cent, étaient destinés aux fonds d'affectation spéciale et 1 207,9 millions de dollars, soit 12 pour cent, ont été dans un premier temps comptabilisés dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions multilatérales, d'un montant de 465,9 millions de dollars en 2021, qui sont dans un premier temps comptabilisées dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux, sont ensuite affectées à des programmes donnés. Les besoins massifs liés aux opérations d'urgence de grande ampleur menées au Yémen et en République arabe syrienne et à l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens ont drainé vers le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale 32 pour cent du produit des contributions destiné aux fonds de catégories d'activités. Dix-huit pour cent des recettes provenant des contributions correspondent au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique en raison de la forte progression des contributions destinées à l'Afghanistan pour faire face à l'augmentation des besoins. Le produit des contributions destiné aux fonds de catégories d'activités s'est réparti comme suit entre les six bureaux régionaux et entre les dix principaux pays bénéficiaires:



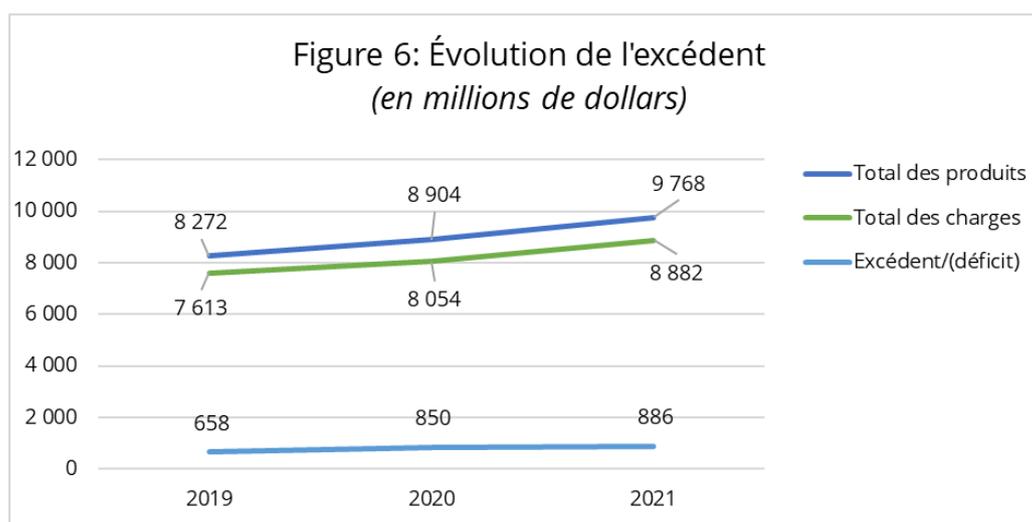
25. Le total des autres produits s'est établi à 160,3 millions de dollars en 2021, en baisse de 353,8 millions de dollars par rapport au montant de 514,1 millions de dollars enregistré en 2020. Cette diminution tient principalement aux pertes de change réalisées ou latentes, qui sont prises en compte dans la rubrique des écarts de change et dans le cadre du rendement des placements. Les autres produits comprennent les éléments suivants:
- autres produits tirés de la fourniture de biens et services: 277,8 millions de dollars, en hausse de 58 pour cent, du fait surtout de l'augmentation des recettes provenant de la prestation de services d'achat de produits alimentaires, de ravitaillement en carburant et d'autres services logistiques;
 - écarts de change: perte de 107,7 millions de dollars, du fait principalement de la dépréciation des contributions à recevoir libellées en euro; et
 - rendement des placements: perte de 9,8 millions de dollars, du fait principalement des pertes sur les placements à long terme libellés en euro et en yen liées à l'appréciation des devises.

Charges



26. En 2021, les charges du PAM se sont chiffrées à 8 882,4 millions de dollars, en augmentation de 828,7 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport au montant de 8 053,7 millions de dollars de 2020.
27. Les transferts de type monétaire se sont élevés à 2 323,7 millions de dollars (dont 235,1 millions de dollars sous forme de bons-produits), en augmentation de 200,0 millions de dollars, soit 9 pour cent, par rapport au montant de 2 123,7 millions de dollars (dont 254,9 millions de dollars sous forme de bons-produits) enregistré en 2020. Cette progression tient à la forte augmentation des distributions effectuées au Yémen (112 millions de dollars), en Somalie (105 millions de dollars) ainsi que dans huit autres pays pour lesquels la progression est supérieure à 10 pour cent. L'intervention d'urgence régionale en faveur des réfugiés syriens (menée en Turquie, au Liban, en Jordanie, en Égypte et en Iraq) représente 21 pour cent du total des transferts de type monétaire effectués en 2021 (contre 31 pour cent en 2020); viennent ensuite les opérations menées au Yémen, qui comptent pour 16 pour cent au total (contre 12 pour cent en 2020).

28. Le montant des produits alimentaires et des articles non alimentaires distribués a atteint au total 2 828,6 millions de dollars, soit une augmentation de 17 pour cent par rapport au montant de 2 410,1 millions de dollars distribué en 2020. Le volume des produits alimentaires distribués en 2021 s'est établi à 4,4 millions de tonnes, en diminution de 0,07 million de tonnes par rapport à 2020, tandis que leur valeur a atteint 2 779,2 millions de dollars, en hausse de 16 pour cent par rapport à 2020. Cette augmentation en valeur s'explique par l'augmentation à la fois des prix des produits alimentaires et des coûts de transport. Sur le total des produits alimentaires distribués, 76 pour cent en volume et en valeur l'ont été dans le cadre des interventions d'urgence et des autres opérations de grande ampleur menées par le PAM au Yémen, en République arabe syrienne, en Éthiopie, au Soudan du Sud, en Afghanistan, au Soudan, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Niger et en Somalie.
29. Le poste des services de distribution et services connexes a augmenté de 74,7 millions de dollars, soit 8 pour cent, passant de 906,2 millions de dollars en 2020 à 980,9 millions de dollars en 2021. Cette augmentation tient principalement à la hausse du coût du transport des produits alimentaires distribués, aux frais de transaction à payer sur la distribution des transferts de type monétaire et aux coûts d'exécution des partenaires coopérants en rapport avec les activités de renforcement des capacités.
30. En 2021, les charges de personnel ont augmenté de 110,7 millions de dollars pour atteindre 1 262,8 millions de dollars, soit 10 pour cent de plus qu'en 2020. Cette augmentation comprend un montant de 19,8 millions de dollars correspondant aux voyages officiels des employés à la suite de l'assouplissement, en 2021, des restrictions de déplacement qui avaient été imposées en raison de la COVID-19. Globalement, l'augmentation des charges de personnel pour les principales catégories d'employés correspond à l'augmentation du nombre d'employés dans chacune de ces catégories. En 2021, l'effectif moyen a augmenté de 8 pour cent par rapport à 2020, le nombre total de membres de personnel s'élevant à 21 259 à la fin de l'année.
31. Le coût des services contractuels et autres services a augmenté de 23,3 millions de dollars, soit 2 pour cent. Bien que les dépenses liées aux activités et aux services assurés pour faire face à la pandémie de COVID-19 aient diminué en 2021 par rapport à 2020, notamment les dépenses relatives aux opérations de transport aérien, cette diminution a été compensée par l'augmentation des dépenses liées aux accords de partenariat sur le terrain et aux services de conseil commerciaux.
32. Les charges diverses s'élèvent à 329,7 millions de dollars, comme en 2020, et se répartissent comme suit:
 - a) fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 218,4 millions de dollars;
 - b) dépréciation et amortissement: 57,3 millions de dollars;
 - c) autres charges: 52,6 millions de dollars; et
 - d) charges financières: 1,4 million de dollars.

Excédent

33. L'exercice 2021 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 885,6 millions de dollars, soit une progression de 4 pour cent par rapport à l'excédent de l'exercice 2020. Cet excédent résulte de la poursuite de l'augmentation des produits, étant donné que le produit d'une contribution est comptabilisé dans son intégralité à la signature de l'accord de contribution, alors que les charges sont comptabilisées sur une période correspondant à la durée du don, soit un an et demi en moyenne.
34. L'excédent de l'exercice correspond aux excédents enregistrés dans le cadre de certaines opérations pour lesquelles les produits ont été supérieurs aux charges supportées durant la même période, en raison d'un décalage temporel inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ces excédents sont partiellement compensés par les déficits d'autres opérations, qui ont continué d'utiliser les soldes des fonds accumulés en raison d'excédents des produits sur les charges dégagés lors d'exercices précédents.
35. Le décalage dans le temps entre la comptabilisation des produits et celle des charges reste le principal facteur qui explique l'existence d'un excédent ou d'un déficit pour un exercice donné. Sur le produit des contributions comptabilisé en 2021, soit 9 607,7 millions de dollars, 80 pour cent concernaient des dons qui courent au-delà de 2021.
36. L'excédent constaté en 2021, imputable à 88 pour cent aux opérations menées en Afghanistan et au Pakistan, s'explique par le montant élevé des contributions destinées les financer qui ont été confirmées peu avant la fin de l'année. Les recettes provenant des contributions destinées à l'Afghanistan ont augmenté de 722,6 millions de dollars afin de soutenir les programmes d'intervention rapide face à une crise, de renforcement de la résilience et de nutrition menés pour répondre à l'aggravation des besoins du pays en matière d'alimentation et de nutrition. L'excédent enregistré au Pakistan est dû à la contribution du Gouvernement en faveur du programme de santé et de nutrition visant à prévenir le retard de croissance, qui sera mis en œuvre sur trois ans. Le déficit le plus important concerne le Soudan du Sud; on trouve ensuite une série d'autres bureaux de pays qui ont continué d'engager des dépenses imputées sur les soldes de fonds engrangés lors de précédents exercices pour financer leurs opérations.

Situation financière

TABLEAU 1. RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

	2021	2020
Trésorerie et placements à court terme	3 514,1	3 356,4
Contributions à recevoir	5 238,3	4 555,2
Stocks	1 219,6	1 012,9
Autres comptes débiteurs	293,9	284,6
Placements à long terme	1 162,0	1 008,5
Immobilisations corporelles et incorporelles	225,4	200,1
Total des actifs	11 653,3	10 417,7
Produits constatés d'avance	1 370,6	1 181,2
Avantages du personnel	1 102,1	1 135,9
Prêt	55,2	61,0
Autres passifs	1 175,9	1 197,2
Total des passifs	3 703,8	3 575,3
Actif net	7 949,5	6 842,4
Soldes des fonds	7 478,0	6 431,2
Réserves	471,5	411,2
Total des soldes des fonds et réserves	7 949,5	6 842,4

Total des actifs

37. L'augmentation du total des actifs constaté en 2021 s'explique avant tout par l'accroissement des contributions des donateurs, à hauteur de 1 235,6 millions de dollars, soit 12 pour cent. Elle se répercute sur toutes les lignes d'actifs, en particulier sur celle des contributions à recevoir pour lesquelles l'augmentation est de 683,1 millions de dollars.
38. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, soit 3 514,1 millions de dollars, a augmenté de 157,7 millions de dollars, soit 5 pour cent, par rapport au montant de 3 356,4 millions de dollars enregistré en 2020. Cette augmentation est due à la progression globale du volume des opérations et à l'accroissement des besoins de liquidités. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant dans le secteur des fonds de catégories d'activités, soit 2 430,1 millions de dollars, couvrent trois mois et demi d'activités opérationnelles (comme en 2020). Les placements à long terme ont augmenté de 153,5 millions de dollars, soit 15 pour cent, principalement en raison de la hausse de la valeur de marché des obligations et des actions, ainsi que sous l'effet des apports aux actifs placés dans le but de couvrir les avantages à long terme du personnel.
39. Le montant total des contributions à recevoir, soit 5 238,3 millions de dollars, a augmenté de 683,1 millions de dollars, soit 15 pour cent, par rapport au montant de 4 555,2 millions de dollars constaté en 2020. Cette augmentation est cohérente avec l'accroissement du produit des contributions, et le délai moyen de recouvrement des fonds est toujours de sept mois.

40. Les stocks comprennent des produits alimentaires d'une valeur de 1 183,4 millions de dollars et des articles non alimentaires d'une valeur de 36,2 millions de dollars. À la fin de l'exercice 2021, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM a augmenté de 209,6 millions de dollars, soit 22 pour cent, par rapport à leur valeur de 2020, soit 973,8 millions de dollars. En volume, ces stocks n'ont toutefois augmenté que de 13 pour cent par rapport à leur niveau de 2020 (1,7 million de tonnes en 2021 contre 1,5 million de tonnes en 2020). L'augmentation plus forte en valeur s'explique par la hausse des prix de la plupart des denrées de base stockées, en particulier le blé et l'huile végétale. Si l'on s'en tient au volume, 54 pour cent des produits en stock étaient destinés à 10 opérations menées au Yémen, en Éthiopie, en République arabe syrienne, en Afghanistan, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Tchad et à Madagascar. Sur la base de la moyenne historique des volumes de vivres distribués, ce stock de 1,7 million de tonnes de produits alimentaires représente quatre mois et demi d'activités opérationnelles.

Total des passifs

41. Le total des passifs s'est accru de 128,5 millions de dollars, passant de 3 575,3 millions de dollars en 2020 à 3 703,8 millions de dollars en 2021 sous l'effet de l'augmentation des produits constatés d'avance.
42. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est spécifié qu'ils se rattachent à des exercices ultérieurs. En 2021, leur montant s'est accru de 189,4 millions de dollars, soit 16 pour cent, progressant de 1 181,2 millions de dollars à la fin de 2020 à 1 370,6 millions de dollars à la fin de 2021. Sur ce total de 1 370,6 millions de dollars, 820,5 millions de dollars doivent être utilisés en 2022 et les 550,1 millions de dollars restants en 2023 et au-delà.
43. Les passifs liés aux avantages du personnel ont diminué de 33,8 millions de dollars, soit 3 pour cent, pour s'établir à 1 102,1 millions de dollars. Ce recul correspond à une augmentation des avantages à court terme de 5,2 millions de dollars et une diminution des avantages à long terme de 39,0 millions de dollars du fait de l'augmentation des taux d'actualisation.
44. Les "autres passifs" ont diminué de 21,3 millions de dollars, soit 2 pour cent. Cette rubrique comprend principalement les charges à payer, les montants dus aux fournisseurs et les engagements afférents à des prestations de services. Ces derniers résultent d'activités dans le cadre desquelles le PAM fournit des biens et services en échange d'un paiement. Pour ces activités, les paiements sont en principe versés à l'avance par les parties demandeuses, principalement des gouvernements et d'autres entités des Nations Unies, alors que les produits sont comptabilisés, et l'avance est débloquée, lors de la fourniture des services ou la livraison des biens.

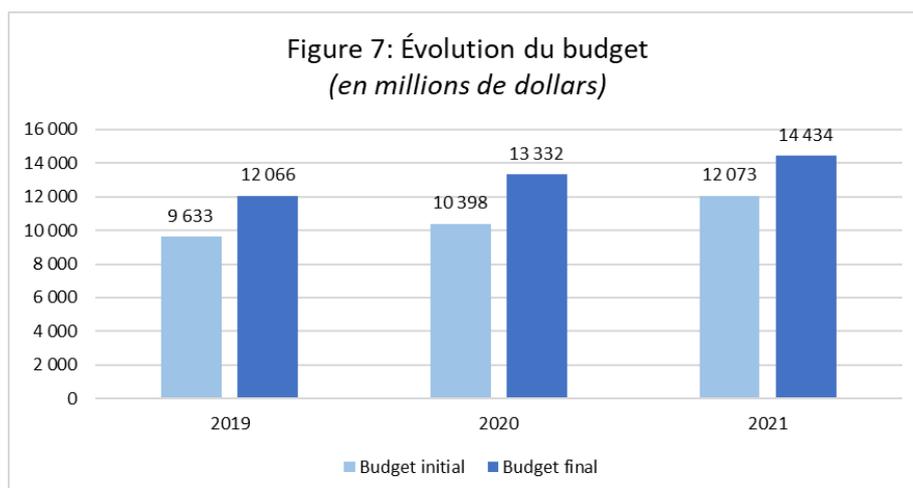
Actif net

45. L'actif net corresponde à la différence entre le total des actifs et le total des passifs du PAM. Au 31 décembre 2021, l'actif net du PAM se montait au total à 7 949,5 millions de dollars, confirmant ainsi la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de cet actif net (soldes des fonds et réserves), 6 184,7 millions de dollars ont trait aux programmes, ce qui représente environ cinq mois d'activités opérationnelles (comme en 2020). Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses, et les réductions correspondantes des soldes des fonds, ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. Le montant restant, soit 1 293,3 millions de dollars, correspond au Fonds général, aux fonds d'affectation spéciale et aux comptes spéciaux, tandis que les réserves se montent à 471,5 millions de dollars.
46. Au 31 décembre 2021, les soldes des réserves étaient en hausse de 60,3 millions de dollars, soit 15 pour cent, par rapport à leur niveau au 31 décembre 2020. Cette augmentation résulte d'un accroissement de 95,0 millions de dollars du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, en partie contrebalancé par une diminution de 34,7 millions de dollars du solde du Compte d'intervention immédiate.

Analyse budgétaire**Élaboration et approbation du budget**

47. Le cadre stratégique et programmatique dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget est exposé dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et incarné dans des mécanismes de planification, qui sont conçus de manière à s'appuyer sur les activités prioritaires d'assistance en situation d'urgence menées par le PAM selon des modalités qui permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de changer la vie. Les bureaux de pays du PAM opèrent sur la base du dispositif fondé sur les PSP, les PSP provisoires (PSPP) et les opérations d'urgence limitées. Les PSP, qui comprennent un budget de portefeuille de pays et servent d'outils de mobilisation des ressources et de gestion des fonds, sont conformes au Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et au Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021.
48. Les PSP sont approuvés par le Conseil et peuvent être révisés pour tenir compte de l'évolution de la situation et des opérations. Si l'examen stratégique sur la base duquel le PSP est élaboré n'est pas achevé, le Conseil approuve un PSPP d'une durée maximale de trois ans. Le Directeur exécutif peut approuver des révisions intégralement financées par le pays hôte. D'autres pouvoirs lui sont délégués par le Conseil: il peut notamment approuver les opérations d'urgence limitées d'un montant inférieur ou égal à 50 millions de dollars, les augmentations de la valeur d'un PSP ou d'un PSPP dans la limite de 15 pour cent du budget global en cours, et les révisions relatives à des activités de prestation de services, selon les modalités précisées à l'annexe III du document WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2.

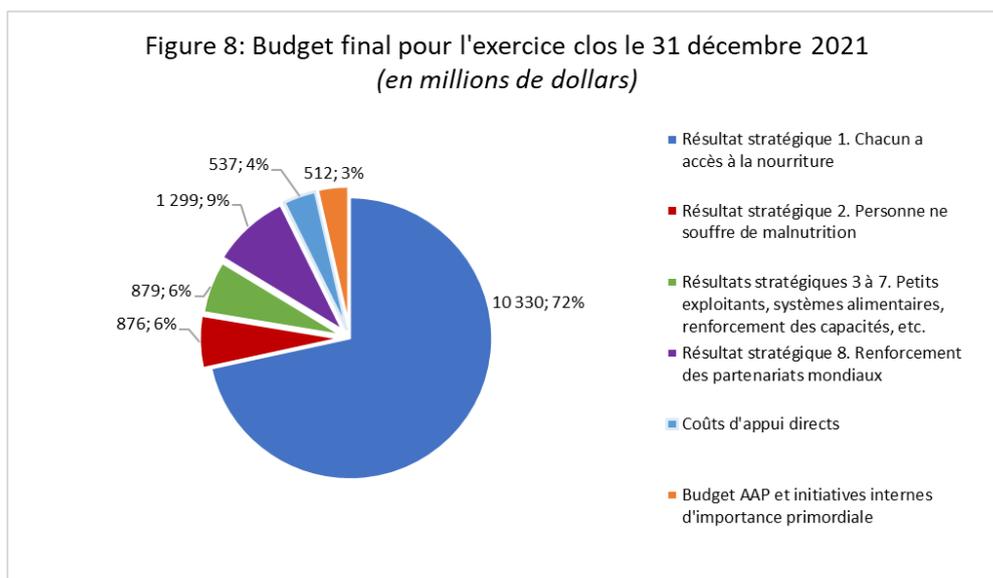
Base d'établissement du budget



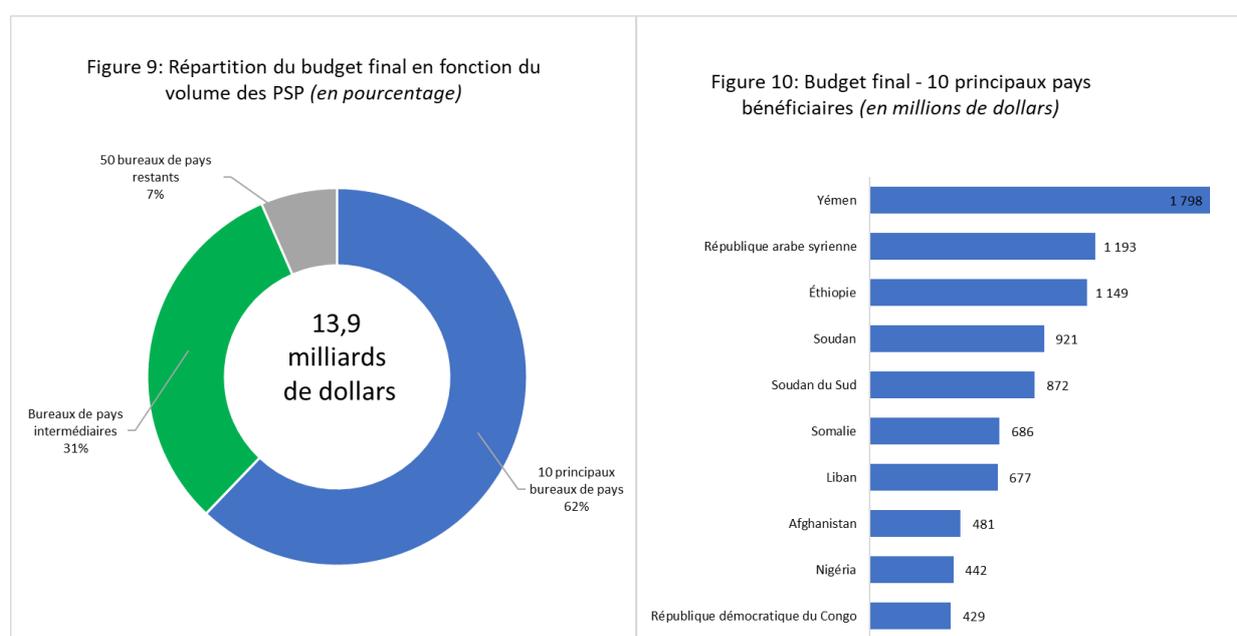
49. Les données budgétaires concernant les coûts des PSP ainsi que le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) indiquées dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), qui sont tirées du programme de travail exposé dans le Plan de gestion du PAM pour 2021-2023, sont globalement fondées sur les besoins. Les ressources nécessaires pour prendre en charge les coûts des PSP sont débloquées lorsque les contributions qui sont destinées à financer les PSP approuvés sont confirmées par les donateurs; ces ressources peuvent également provenir du mécanisme de préfinancement mis en place par le PAM. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP.

Vue d'ensemble des ressources budgétaires nécessaires en 2021

50. Dans le Plan de gestion du PAM pour 2021-2023, approuvé par le Conseil en novembre 2020, le programme de travail présenté pour 2021 s'établissait à 12 073,3 millions de dollars. Ce montant correspond au "budget initial". En 2021, ce budget initial a augmenté de 16 pour cent par rapport au budget initial de 2020 en raison de l'accroissement des besoins opérationnels dans certaines des opérations les plus importantes, telles celles menées en Éthiopie, au Soudan, en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Nigéria.
51. À la fin de 2021, le programme de travail a été actualisé pour tenir compte des besoins imprévus. Ce programme de travail final de 2021, en hausse de 2 360,7 millions de dollars, soit 20 pour cent, se chiffrait à 14 434,0 millions de dollars. C'est ce montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État V.
52. Près de 74 pour cent de la hausse totale de 2 360,7 millions de dollars, soit 1 748,0 millions de dollars, correspondent à une augmentation des besoins en Éthiopie, au Soudan, en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Nigéria.

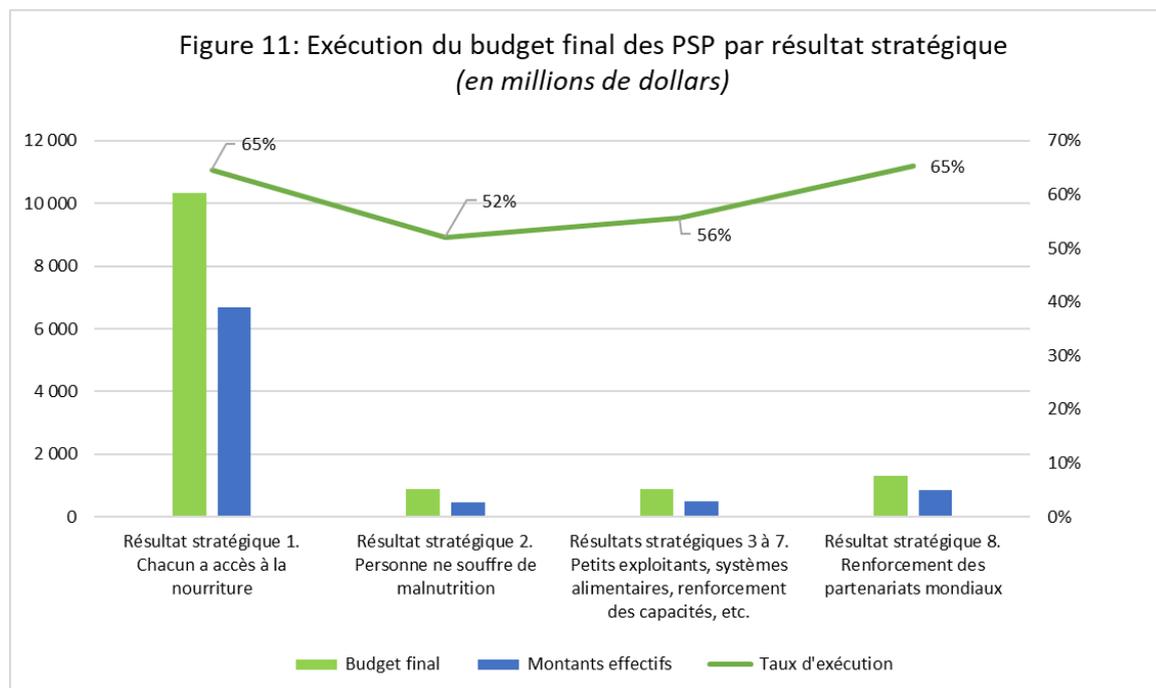


53. Les pays touchés par un conflit prolongé ont eu besoin en urgence de programmes ciblés d'assistance alimentaire et de nutrition non assortis de conditions, adaptés en fonction de l'ampleur du conflit et de l'évolution des besoins. Sous l'angle des programmes, les dépenses que le PAM a consacrées directement à l'appui de la réalisation du résultat stratégique 1 (accès à la nourriture) et du résultat stratégique 2 (fin de la malnutrition) liés à l'ODD 2 ont représenté 11 206,7 millions de dollars, soit 78 pour cent des 14 434,0 millions de dollars du budget final total (augmentation de 13 pour cent par rapport au budget initial de 2021, pour faire face aux besoins imprévus).
54. En outre, 9 pour cent du budget final total, soit 1 298,9 millions de dollars, ont été alloués à l'appui de la réalisation du résultat stratégique 8 (renforcement des partenariats mondiaux) lié à l'ODD 17; ce montant comprend des augmentations budgétaires afférentes à l'Éthiopie et au Soudan.
55. En 2021, 62 pour cent du budget final total consacré aux PSP était concentré sur 10 des opérations menées par le PAM, la plupart dans des situations d'urgence.



Exécution du budget

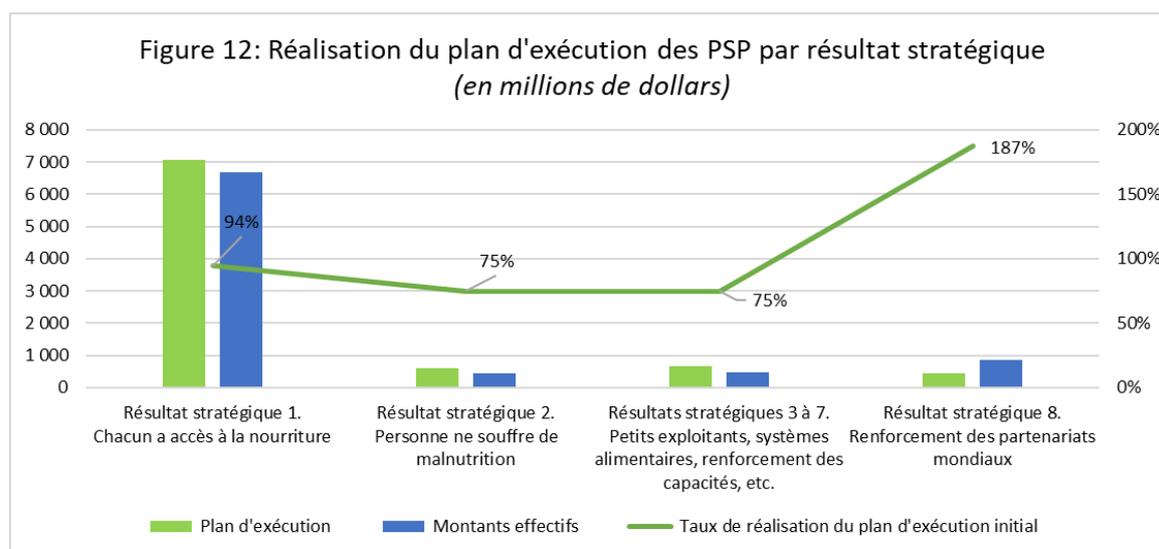
Exécution du budget final des PSP



56. Les ressources nécessaires à la prise en charge des coûts des PSP sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs; les fonds peuvent également être mis à disposition grâce aux mécanismes de préfinancement. Par conséquent, le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité, ainsi que des difficultés propres à chaque opération.
57. En 2021, le budget final des PSP, qui apparaît dans l'État financier V à la rubrique "Total partiel des coûts des PSP" était de 13 921,7 millions de dollars, avec un taux global d'exécution de 64 pour cent; ce taux global recouvre des taux qui varient en fonction des résultats stratégiques, comme indiqué ci-après:
- Résultat stratégique 1. Chacun a accès à la nourriture: le taux d'exécution s'établit à 65 pour cent. Près de 96 pour cent des coûts effectifs, d'un montant de 6 668,8 millions de dollars pour ce résultat stratégique, correspondent aux transferts de ressources non assortis de conditions, aux programmes de repas scolaires et aux activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence. Les transferts de ressources non assortis de conditions effectués au Yémen ont absorbé à eux seuls 1 145,3 millions de dollars.
 - Résultat stratégique 2. Personne ne souffre de malnutrition: le taux d'exécution s'établit à 52 pour cent, en raison à la fois du manque de ressources et des difficultés de mise en œuvre. Les activités de prévention de la malnutrition et de traitement nutritionnel représentent 92 pour cent des coûts effectifs au titre de ce résultat stratégique, à savoir 456,3 millions de dollars.

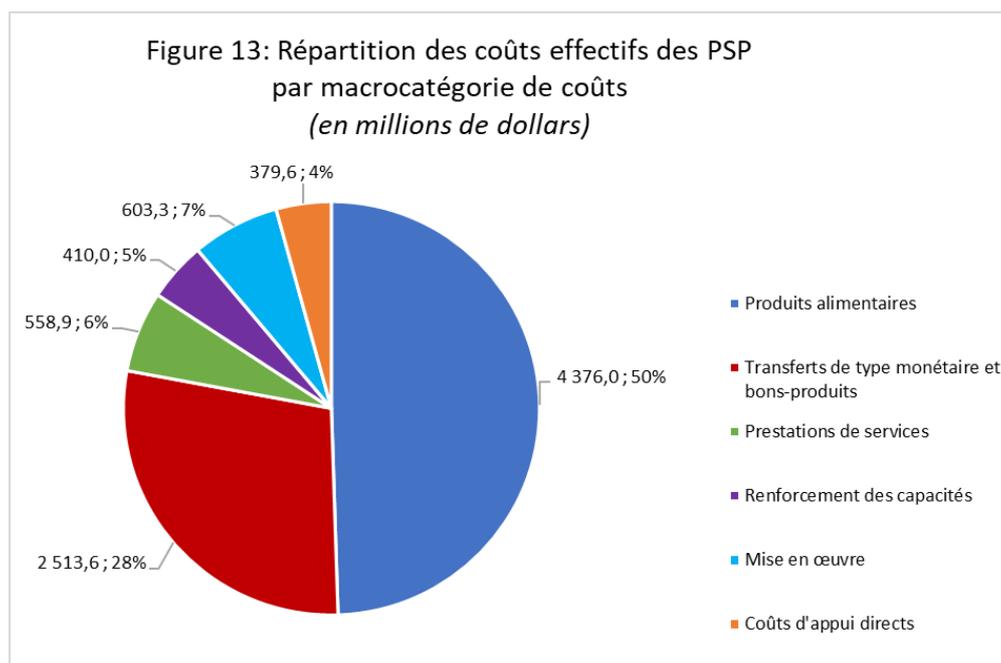
- c) Résultat stratégique 8. Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD: le taux global d'exécution est de 65 pour cent. La principale catégorie d'activités qui contribue à l'obtention du résultat stratégique 8 est celle de la prestation de services et des plateformes de services. Le PAM a été particulièrement actif en Éthiopie, au Soudan, au Yémen et au Soudan du Sud pour assurer divers services, notamment des services d'achat de produits alimentaires, des services de transfert monétaire, des services relatifs à la chaîne d'approvisionnement et des services communs.
- d) Pour les cinq autres résultats stratégiques (résultats stratégiques 3 à 7), qui contribuent à la viabilité des systèmes alimentaires et au renforcement des capacités dont les pays disposent pour mettre en œuvre les ODD, le taux global d'exécution est de 56 pour cent. Le résultat stratégique 4 (les systèmes alimentaires sont durables) et le résultat stratégique 5 (les pays ont renforcé leurs capacités de mise en œuvre des ODD) représentent 83 pour cent du total des coûts effectifs afférents à ces cinq autres résultats stratégiques, total qui s'élève à 488,5 millions de dollars. Pour la principale activité contribuant à l'obtention de ces résultats stratégiques, à savoir la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence, le taux global d'exécution s'établit à 77 pour cent.

Réalisation du plan d'exécution des PSP



58. Le plan d'exécution des PSP présenté dans l'État V, d'un montant de 9 204,8 millions de dollars, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, déterminés en fonction des prévisions de ressources disponibles et des problèmes d'ordre opérationnel au 1^{er} janvier 2021. Le PAM a obtenu un taux global de réalisation de ce plan d'exécution de 96 pour cent. Le taux de réalisation est particulièrement élevé pour le résultat stratégique 8 (renforcement des partenariats mondiaux), en raison du montant élevé de ressources reçues, y compris pour des activités qui n'étaient pas prévues en début d'année, mais qui ont été demandées par les gouvernements hôtes en cours d'année, en particulier pour des services d'achat de produits alimentaires. Pour les autres résultats stratégiques, les taux de réalisation sont conformes au taux global d'exécution du budget final, tel qu'exposé plus haut.

Analyse des coûts effectifs des PSP par modalité de transfert



59. La structure du budget des portefeuilles de pays comprend quatre macrocatégories de coûts: coûts des transferts, coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs et coûts d'appui indirects. Les coûts des transferts correspondent à la valeur monétaire des produits alimentaires, espèces ou services fournis et du renforcement des capacités assuré, ainsi que des dépenses connexes liées à la prestation. En 2021, ils ont représenté 89 pour cent du total des coûts opérationnels et des coûts d'appui directs des PSP.
60. Sur un total des coûts des transferts de 7 858,5 millions de dollars, les transferts de produits alimentaires ont représenté 4 376,0 millions de dollars. C'est au Yémen, en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Soudan, au Soudan du Sud et en Afghanistan que les livraisons de vivres ont été les plus massives, ces pays représentant 71 pour cent du total des coûts des transferts liés aux produits alimentaires.
61. Les transferts de type monétaire ont augmenté régulièrement ces 10 dernières années pour atteindre 2 513,6 millions de dollars en 2021. Les opérations menées au Yémen, au Liban et en Somalie représentent la plus large part du coût total des transferts de type monétaire, soit 45 pour cent.
62. Le renforcement des capacités a représenté 410,0 millions de dollars, soit 5 pour cent du total des coûts des PSP; il s'agit de transferts de ressources comme du matériel, des équipements et des connaissances et des compétences, qui sont fournis aux bénéficiaires à titre individuel, aux communautés ou à d'autres partenaires, à l'appui des objectifs stratégiques du PAM. Les coûts des transferts liés à la prestation de services ont augmenté pour atteindre 558,9 millions de dollars en 2021, sous l'effet d'une hausse de la demande de services communs émanant des gouvernements.
63. Les coûts de mise en œuvre et les coûts d'appui directs ont représenté respectivement 7 pour cent et 4 pour cent des coûts effectifs des PSP.

Coûts indirects

64. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP. Le budget AAP final de 2021 comprenait 443,5 millions de dollars pour les dépenses AAP ordinaires et une enveloppe de 68,8 millions de dollars affectée au financement d'initiatives internes d'importance primordiale. Le budget AAP ordinaire final approuvé a été utilisé à hauteur de 442,6 millions de dollars, soit 99,8 pour cent. Le budget approuvé affecté aux initiatives internes d'importance primordiale a été utilisé à hauteur de 48,9 millions de dollars, soit 71 pour cent en 2021.

Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle

65. Le PAM établit les états financiers conformément aux normes IPSAS afin de produire rapidement des informations financières pertinentes et utiles, ce qui renforce la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
66. Pour continuer de se conformer à ces normes, le PAM étudie l'incidence des nouvelles normes et les met en application, et il modifie ses méthodes comptables lorsque les changements apportés à ces normes exigent des révisions. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Ce groupe de travail permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière homogène et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
67. Le Groupe de direction se réunit à intervalles réguliers pour débattre de l'orientation stratégique et du cadre décisionnel; il passe notamment en revue certains éléments financiers marquants en lien avec les normes IPSAS, lesquels portent sur des aspects clés des résultats financiers et de la situation financière du PAM.
68. Le cadre de gestion globale des risques du PAM a pour objet de gérer et de faire connaître l'exposition aux risques du PAM et de donner des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs du PAM. La Division de la gestion globale des risques établit la Déclaration annuelle sur le contrôle interne au nom du Directeur exécutif. En février 2021, le Directeur exécutif a signé un mémorandum de décision demandant au Groupe de direction de consacrer au moins une réunion par trimestre à l'examen des questions liées aux risques, en mettant l'accent sur les principales responsabilités attribuées aux directeurs de domaines fonctionnels en vertu de la politique en matière de gestion globale des risques de 2018 et en chargeant la Division de la gestion globale des risques de faciliter ces discussions. En 2021, le Groupe de direction a consacré aux risques deux débats axés sur la fonction de suivi et la gestion des organisations non gouvernementales. Le Directeur financier et Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources: a) supervise la Division de la gestion globale des risques et en définit les orientations; b) administre le cadre de contrôle interne de manière avisée et en suit la mise en œuvre au moyen des rapports sur les risques soumis à intervalles réguliers aux comités de haut niveau chargés de la gouvernance et du contrôle, ainsi que des déclarations d'assurance annuelles présentées par tous les directeurs du PAM; et c) s'assure que le PAM dispose d'un plan d'action clairement établi pour faire face aux principaux risques et répondre aux problèmes de contrôle interne.

69. Le PAM a adopté des principes précis concernant la publication des résultats des évaluations indépendantes et des audits. Les rapports d'évaluation établis depuis 2000, ainsi que les réponses de la direction qui les accompagnent, sont disponibles sur le site Web public du PAM. Les rapports de l'Auditeur externe et les réponses de la direction aux recommandations qu'ils contiennent sont mis à disposition sur le site Web public du Conseil d'administration. Les rapports d'audit interne sont mis en ligne sur le site Web public du PAM, conformément à la politique de communication des rapports de contrôle. En outre, les rapports traitant des recommandations du Corps commun d'inspection présentés chaque année au Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web public du Conseil d'administration. Concernant les rapports d'audit interne, la direction, représentée par le Chef de cabinet continue de prêter attention à la mise en œuvre et au classement des recommandations et d'en rendre compte, comme il le fait depuis juillet 2019³³.
70. Dans le souci d'améliorer la transparence des opérations dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée, le PAM a mis en place mi-2018 un portail de données sur les PSP afin de fournir des données budgétaires et financières et des informations sur les résultats tout au long du cycle de vie des PSP ou des PSPP, et de faire en sorte que le Conseil d'administration reste informé et puisse exercer son contrôle comme il se doit.
71. Le PAM est l'un des chefs de file de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), une initiative volontaire multipartite qui vise à renforcer la transparence de la coopération au développement. Déterminé à se conformer à l'engagement de l'IITA en faveur de la transparence, le PAM rend publiques chaque mois, sur le registre de l'IITA, des informations détaillées sur les activités qu'il mène au titre de ses programmes, notamment en ce qui concerne les rentrées de fonds, les dépenses et les résultats (produits). Depuis 2015, le PAM se classe au premier rang dans le récapitulatif, établi par l'IITA, de l'évaluation de toutes les entités qui publient des données (actuellement plus de 1 100) au regard de trois dimensions – la ponctualité, le caractère prospectif et l'exhaustivité. Depuis 2019, le PAM rend compte au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en se conformant pleinement aux normes d'information financière du Cube de données de l'ONU. Ce Cube de données est un pilier essentiel de la stratégie en matière de données arrêtée par le Secrétaire général pour la période 2020-2022 pour améliorer la transparence et promouvoir une approche fondée sur les données au sein du système des Nations Unies. Le PAM a été l'un des premiers à l'adopter; en effet, depuis 2019, il présente la ventilation des dépenses par cible des ODD et par secteur géographique, alors que selon la feuille de route qui a été adoptée, ces dimensions ne prendront un caractère obligatoire qu'en 2022.

Gestion des risques de trésorerie

72. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets sur sa capacité à honorer ses engagements des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que d'une défaillance des débiteurs. Les principes de gestion de ces risques, qui sont axés sur le caractère imprévisible des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
73. La gestion des risques financiers est assurée par une fonction centrale de trésorerie chargée d'appliquer les principes arrêtés par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.

³³ Paragraphes 39 et 40 du [Rapport annuel de l'Inspectrice générale](#) (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Rev.1).

74. En 2021, le PAM a connu une année contrastée sur le plan de ses placements: le rendement des placements à court terme à revenu fixe a été faible, tandis que le portefeuille de placements à long terme a continué de générer des résultats annuels solides. Pour ce qui est de 2022, malgré la menace de ralentissement économique liée à l'aggravation des risques géopolitiques, les principales banques centrales dans le monde devraient commencer à relever les taux d'intérêt pour faire face aux fortes pressions inflationnistes. Le rendement des placements à court terme devrait rester atone.
75. Au 31 décembre 2021, les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 1 102,1 millions de dollars. Le PAM met en réserve des actifs pour couvrir ces avantages à long terme, sous forme de liquidités et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement actuel, approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir en 2025 l'intégralité des avantages à long terme du personnel. Le PAM calcule le taux de couverture en fonction du montant des passifs au titre des avantages à long terme du personnel. Au 31 décembre 2021, le montant des actifs mis en réserve (1 134,5 millions de dollars) pour financer ces passifs (1 046,1 millions de dollars) représentait un taux de couverture de 108 pour cent, en augmentation par rapport au taux de 91 pour cent enregistré en 2020. L'amélioration du ratio de financement en 2021 tient à une diminution des passifs à long terme liée à l'augmentation des taux d'actualisation et à une augmentation de la valeur de marché des actifs mis en réserve.
76. Le PAM est déterminé à atténuer les risques liés à la manipulation d'espèces et à améliorer l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations, des donateurs et des gouvernements. Il a récemment publié des directives encadrant les transferts de type monétaire; l'objectif est de réunir les directives et les enseignements dont on dispose actuellement concernant les mesures que les bureaux de pays doivent avoir mis en place pour faire en sorte que le PAM ait quelque raison de penser que chaque bénéficiaire reçoit en temps opportun les prestations auxquelles il a droit, et que les risques de fraude, d'erreur humaine ou autre anomalie dans l'attribution de transferts de type monétaire soient atténués autant que possible, tout en favorisant la protection des bénéficiaires et l'efficacité des programmes.
77. Des moyens de contrôle sont en place à toutes les étapes du cycle du programme de transferts de type monétaire: ciblage et enregistrement des bénéficiaires, vérification des registres de bénéficiaires et amélioration des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information mis à leur disposition, vérifications d'usage auxquelles sont soumis les prestataires de services financiers retenus par le PAM dans le respect des règles applicables en matière d'achats, utilisation des modèles du PAM pour tous les contrats et accords, modalités de paiement sécurisé mises en place, rapprochement des distributions et enfin, suivi et évaluation post-distribution, l'objectif étant de vérifier que les objectifs assignés aux programmes sont atteints.

Viabilité

78. Les états financiers du PAM sont établis selon le principe de la continuité de l'activité.
79. Pour se prononcer, le PAM a examiné les effets du nouveau conflit et de la pandémie de COVID-19 sur ses activités opérationnelles, qui sont décrits en détail dans la section de la présente déclaration consacrée au contexte opérationnel. Il demeure des incertitudes quant aux incidences du nouveau conflit et de la pandémie de COVID-19 sur les prochains exercices. Dans un contexte marqué par l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde, le mandat du PAM conserve toute son utilité puisque, en sa qualité de chef de file de l'action humanitaire, il a pour mission de sauver des vies et de changer la vie en apportant une assistance alimentaire dans les situations d'urgence et en œuvrant auprès des communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience.
80. Mon assertion concernant la viabilité s'appuie sur les éléments suivants:
- i) les besoins opérationnels que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024, dont le montant de 13,9 milliards de dollars a été approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021;
 - ii) le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2021;
 - iii) le total des actifs détenus fin 2021, soit 11,7 milliards de dollars, qui est en augmentation de 12 pour cent par rapport à 2020 et qui est trois fois supérieur au total de ses passifs;
 - iv) l'actif net (soldes des fonds et réserves) détenu fin 2021, soit 7,9 milliards de dollars, en augmentation de 16 pour cent par rapport à 2020;
 - v) les produits reçus en 2021, soit 9,8 milliards de dollars, en augmentation de 10 pour cent par rapport à 2020; et
 - vi) les prévisions de contributions pour l'année 2022, soit 8,4 milliards de dollars, comme indiqué dans le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 tel qu'il a été approuvé.
81. Depuis sa création, le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat, soutien qui est resté vigoureux et s'est renforcé. Cependant, les fortes augmentations des prix internationaux des produits alimentaires et des carburants, qui s'étaient déjà envolés avant le déclenchement du conflit en Ukraine, vont continuer d'entraîner des répercussions sur l'accès à la nourriture. Il en résulte que les besoins opérationnels du PAM continueront de croître, ce qui creusera l'écart entre les besoins de financement et les ressources disponibles. Les conséquences que pourrait avoir une baisse importante des contributions entraîneraient à leur tour une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes qui dépendent de l'assistance du PAM.
82. Je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme grâce au formidable soutien des donateurs, mais la mobilisation des ressources est la principale priorité que le PAM souhaite porter à l'attention de son Conseil d'administration et de ses donateurs.

Questions administratives

83. On trouvera à l'annexe I du présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaire, des principaux banquiers et de l'Auditeur externe.

Responsabilité

84. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes ci-après, qui font partie intégrante du présent document, donnent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2021.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2021
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Notes afférentes aux états financiers

David M. Beasley

Directeur exécutif

Rome, le 25 mars 2022

Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne

Champ et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est comptable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
2. Selon la définition retenue au PAM, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration du PAM, sa direction et d'autres membres du personnel, en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. Dans la Déclaration sur le contrôle interne, le Directeur exécutif fournit une assurance en ce qui concerne l'efficacité du dispositif de contrôle interne en place au PAM.

Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire. Ce principe l'expose à un contexte opérationnel et des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et de ses bénéficiaires et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.

Cadres de contrôle interne et de gestion globale des risques

4. Le cadre de contrôle interne du PAM suit les instructions émises par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO). Conformément au référentiel du COSO, le dispositif de contrôle interne du PAM comprend cinq composantes: l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et les activités de suivi.
5. Le cadre de gestion globale des risques est conforme aux instructions émises par le COSO sur la gestion globale des risques, qui intègre la gestion des risques, la stratégie et la performance. La [Politique en matière de gestion globale des risques](#) adoptée par le PAM en 2018 a pour objet de définir une méthode pragmatique, systématique et rigoureuse de détection et de gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du PAM qui soit clairement liée à la réalisation de ses objectifs stratégiques.
6. Le [Cadre de contrôle du PAM](#) décrit comment celui-ci conçoit le contrôle et fait le point sur l'évolution des structures et activités mises en place pour donner corps à cette vision, notamment les cadres de gouvernance, de responsabilité à l'égard du Conseil d'administration et de contrôle, et les dispositions concernant la communication d'informations à cet égard.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

7. Les responsables du PAM qui sont chargés de faire appliquer et de superviser les contrôles internes dans les domaines placés sous leur responsabilité participent à un examen annuel de l'efficacité du contrôle interne au PAM qui prend en considération: les observations transmises par l'ensemble des responsables du PAM dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif; le Rapport annuel de l'Inspectrice générale portant sur l'année 2021; et les autres éléments pertinents disponibles.

Risques et contrôle interne: points importants

8. Si aucun nouveau problème important ne s'est présenté en 2021, **quatre problèmes** signalés dans la Déclaration sur le contrôle interne portant sur l'année 2020 ont été repris et doivent continuer de faire l'objet d'une attention prioritaire en 2022.
9. Les résultats de l'enquête mondiale menée auprès du personnel en 2021 montrent que des avancées essentielles ont été obtenues grâce à l'attention portée à **la culture organisationnelle et aux règles de conduite sur le lieu de travail**. Le changement culturel demande du temps, et il est nécessaire que cette question fasse l'objet d'une attention et d'un intérêt soutenus pour faire en sorte d'ancrer au sein du PAM une culture du respect, de la diversité et de l'attention aux autres. Il faut poursuivre le travail entrepris pour renforcer la confiance dans le système de justice interne et garantir la protection contre les représailles. Le PAM a publié des circulaires révisées sur la prévention des comportements abusifs et la conduite à tenir face à ce type de comportements et sur la protection des personnes qui dénoncent des irrégularités, qui devraient donner aux responsables les moyens de se concentrer sur la prévention et l'intervention précoce, avant que les problèmes ne donnent lieu à des plaintes en bonne et due forme. Il est également nécessaire de poursuivre l'action entreprise pour renforcer l'exemplarité des échelons supérieurs de la hiérarchie en "mettant les actes en accord avec les paroles" et en demandant des comptes aux hauts responsables en cas de comportements inappropriés. Le PAM prévoit d'obtenir des progrès dans ce domaine grâce au modèle d'encadrement mis en place en mars 2022, qui sera complété d'ici la fin de l'année par un cadre de responsabilité destiné aux superviseurs.
10. Le [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025](#) et, plus généralement, les changements apportés aux méthodes de travail ont fait évoluer les profils de compétence recherchés, ce qui rend l'efficacité de la **gestion des talents et de la planification des effectifs** plus cruciale que jamais. Dans le même temps, le recours aux contrats de courte durée a rendu le PAM moins attractif en tant qu'employeur et le recrutement et la fidélisation des talents plus difficiles. Dans certains des environnements opérationnels du PAM, le vivier local de talents est limité, ce qui fait obstacle au respect des engagements pris par l'institution en matière de diversité. Les femmes doivent être davantage représentées dans les fonctions d'encadrement, en particulier au niveau D2. En 2021, l'adoption de la [Politique du PAM en matière de personnel](#) lui a permis de se doter d'un cadre pour parvenir à l'excellence en matière de gestion du personnel qui définit sa vision d'avenir, ses priorités et ses engagements concernant son personnel. La mise en application de cette politique est en cours, moyennant un cadre pour la diversité et l'inclusion dont l'élaboration s'est achevée en janvier 2021, un cadre de gestion des effectifs qui a été publié en septembre 2021 et un processus de gestion du changement de longue haleine qui se poursuivra tout au long de 2022 et 2023.
11. Le [Plan stratégique du PAM pour 2022-2025](#) réaffirme l'importance des partenariats en tant qu'instruments essentiels de la réalisation des objectifs du PAM. Les difficultés liées à **la gestion des ONG** persistent. Il s'agit notamment de problèmes relatifs aux capacités, qui ont trait à l'insuffisance quantitative et qualitative des compétences techniques spécialisées, à la faiblesse des données et des informations transmises et à une présence sur le terrain inégale; les carences les plus importantes sont observées au sein des ONG locales. En outre, le grand nombre d'ONG partenaires suffit à lui seul à compromettre l'efficacité du suivi de la performance et du respect des règles, de même que le fait que la plupart des accords de partenariat sur le terrain, qui régissent les relations entre le PAM et les ONG, portent sur une courte durée et doivent être fréquemment mis à jour. En 2021, le PAM a collaboré avec 971 ONG (15 pour cent d'ONG internationales et 85 pour cent d'ONG nationales), soit une augmentation de 32 pour cent par rapport à 2020, et il a été souligné que la charge de travail

administratif liée à la mise en œuvre des contrôles constituait une préoccupation majeure. Le PAM continue d'investir dans les capacités des partenaires, et il a procédé à des investissements stratégiques visant à renforcer les moyens de l'Unité des partenariats avec les ONG, notamment grâce à l'amélioration des directives relatives aux partenariats avec les ONG, à un nouveau modèle d'accord de partenariat sur le terrain et à la poursuite de la mise en place du Portail des partenaires des Nations Unies.

12. Alors que le nombre de bénéficiaires a atteint un niveau sans précédent, le PAM continue de faire de la transformation numérique une stratégie permettant de répondre aux attentes, tant sur le plan opérationnel que pour rendre compte de son action, dans le domaine de **la gestion des bénéficiaires et des solutions informatiques**. Il s'agit d'un domaine qui présente un risque intrinsèque non négligeable en raison de l'évolution rapide et de la complexité des environnements opérationnels ainsi que du recours à des tiers pour la collecte de données. Des problèmes subsistent quant à l'utilisation, la qualité, la protection, la confidentialité et la conservation des données, ainsi qu'en matière d'adaptation des systèmes informatiques du PAM aux contextes locaux. Les observations recueillies laissent penser que l'évolution des processus et du cadre normatif n'a pas suivi celle des outils disponibles et que la définition d'exigences minimales à l'échelle du PAM est un moyen à envisager pour disposer d'une certaine souplesse tout en garantissant le respect des attentes en matière de contrôle. Bien que les risques à gérer restent importants, le PAM a réalisé des progrès notables en matière de cybersécurité, de mise en place de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE), d'obtention d'assurances quant aux transferts de type monétaire et de gouvernance plurifonctionnelle de la gestion des bénéficiaires à la faveur de la mise en place du Comité directeur pour la gestion des identités.

Déclaration

13. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés; de ce fait, le PAM ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
14. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué un dispositif de contrôle interne satisfaisant durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO en 2013.
15. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

David M. Beasley

Directeur exécutif

Rome, le 25 avril 2022

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

	Note	2021	2020
Actifs			
Actifs - court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	1 848,8	1 950,5
Placements à court terme	2.2	1 665,3	1 405,9
Contributions à recevoir	2.3	4 688,2	4 203,6
Stocks	2.4	1 219,6	1 012,9
Autres comptes débiteurs	2.5	293,9	284,6
		9 715,8	8 857,5
Actifs - long terme			
Contributions à recevoir	2.3	550,1	351,6
Placements à long terme	2.6	1 162,0	1 008,5
Immobilisations corporelles	2.7	212,4	188,1
Immobilisations incorporelles	2.8	13,0	12,0
		1 937,5	1 560,2
Total des actifs		11 653,3	10 417,7
Passifs			
Passifs - court terme			
Dettes et charges à payer	2.9	1 160,4	1 175,2
Produits constatés d'avance	2.10	820,5	829,6
Provisions	2.11	15,5	22,0
Avantages du personnel	2.12	55,9	50,7
Prêt	2.13	5,6	5,7
		2 057,9	2 083,2
Passifs - long terme			
Produits constatés d'avance	2.10	550,1	351,6
Avantages du personnel	2.12	1 046,2	1 085,2
Prêt	2.13	49,6	55,3
		1 645,9	1 492,1
Total des passifs		3 703,8	3 575,3
Actif net		7 949,5	6 842,4
Soldes des fonds et réserves			
Soldes des fonds	2.15	7 478,0	6 431,2
Réserves	2.15	471,5	411,2
Total des soldes des fonds et réserves		7 949,5	6 842,4

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

David M. Beasley
 Directeur exécutif
 Rome, le 25 mars 2022

Manoj Juneja
 Directeur financier
 et Sous-Directeur exécutif chargé du
 Département de la gestion des ressources

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

	Note	2021	2020
Produits			
Contributions en espèces	3.1	9 016,0	7 881,1
Contributions en nature	3.2	591,7	508,5
Écarts de change	3.3	(107,7)	234,9
Rendement des placements	3.4	(9,8)	103,3
Autres produits	3.5	277,8	175,9
Total des produits		9 768,0	8 903,7
Charges			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	2 323,7	2 123,7
Produits alimentaires distribués	4.2	2 828,6	2 410,1
Services de distribution et services connexes	4.3	980,9	906,2
Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	4.4	1 262,8	1 152,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	218,4	237,3
Services contractuels et autres services	4.6	1 156,7	1 133,4
Charges financières	4.7	1,4	1,5
Dépréciation et amortissement	4.8	57,3	49,4
Autres charges	4.9	52,6	40,0
Total des charges		8 882,4	8 053,7
Excédent de l'exercice		885,6	850,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

Note	Excédent cumulé/ soldes des fonds	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2020	5 581,2	850,0	411,2	6 842,4
Allocation de l'excédent de 2020	850,0	(850,0)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2021				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (60,3)		60,3	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.6/2.15 94,6			94,6
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 126,9			126,9
Excédent de l'exercice		885,6		885,6
Total des variations de l'exercice	161,2	885,6	60,3	1 107,1
Total de l'actif net au 31 décembre 2021	6 592,4	885,6	471,5	7 949,5
Note	Excédent cumulé/ soldes des fonds	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2019	4 779,6	658,2	432,2	5 870,0
Allocation de l'excédent de 2019	658,2	(658,2)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2020				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 21,0	-	(21,0)	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.6/2.15 88,2	-	-	88,2
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 34,2	-	-	34,2
Excédent de l'exercice	-	850,0	-	850,0
Total des variations de l'exercice	143,4	850,0	(21,0)	972,4
Total de l'actif net au 31 décembre 2020	5 581,2	850,0	411,2	6 842,4

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

	Note	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		885,6	850,0
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Dépréciation et amortissement	2.7/2.8	57,3	49,4
Pertes (gains) latents sur les placements à court terme	2.2	16,4	(3,4)
Pertes (gains) latents sur les placements à long terme	2.6	19,0	(12,2)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(2,8)	(3,0)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,4)	(0,3)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	1,8	1,8
(Augmentation) des stocks	2.4	(206,7)	(76,5)
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(683,1)	(320,5)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	2.5	(10,6)	32,3
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	5,0	(0,2)
(Diminution) augmentation des dettes et charges à payer	2.9	(14,8)	239,0
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	2.10	189,4	(301,1)
Diminution (augmentation) des provisions	2.11	(6,5)	7,8
Augmentation des avantages du personnel nette des gains/pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi	2.12	93,0	104,5
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		342,6	567,6
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) diminution des placements à court terme	2.2	(268,8)	125,9
Diminution des intérêts échus à recevoir	2.5	1,3	2,1
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(82,1)	(148,2)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(83,7)	(55,1)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(3,9)	(6,6)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(437,2)	(81,9)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt	2.13	(1,8)	(1,8)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(7,1)	(7,1)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(101,7)	478,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	1 950,5	1 471,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	1 848,8	1 950,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS³⁴
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en millions de dollars)

	Note 6	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable ³⁶	Différence: budget final et budget effectif	Plan d'exécution
		Budget initial	Budget final ³⁵			
Coûts des PSP						
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture		9 048,0	10 330,4	6 668,8	3 661,6	7 060,6
Résultats stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition		843,2	876,3	456,3	420,0	610,3
Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus		219,6	272,1	168,0	104,1	193,2
Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables		393,7	425,8	238,1	187,7	333,5
Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD		125,1	176,6	81,4	95,2	121,8
Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes		3,2	4,0	0,7	3,3	2,4
Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement		0,6	0,6	0,3	0,3	0,3
Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable		469,0	1 298,9	848,3	450,6	453,4
Coûts d'appui directs ajustés		490,2	537,0	379,6	157,4	429,3
Total partiel des coûts des PSP		11 592,6	13 921,7	8 841,5	5 080,2	9 204,8
Dépenses ordinaires AAP		443,5	443,5	442,6	0,9	443,5
Initiatives internes d'importance primordiale		37,2	68,8	48,9	19,9	37,2
Total partiel, coûts indirects		480,7	512,3	491,5	20,8	480,7
Total		12 073,3	14 434,0	9 333,0	5 101,0	9 685,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

³⁴ Établi sur la base des engagements. Les engagements correspondent à des éléments de passif éventuel établis sur la base d'un contrat en cours et comprennent les commandes non exécutées et les contrats pour lesquels les biens et services n'ont pas encore été reçus.

³⁵ Le budget final correspond aux besoins opérationnels approuvés au 31 décembre de l'année considérée. Le plan d'exécution, pour sa part, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, retenus comme tels sur la base des prévisions de ressources disponibles et des problèmes opérationnels au 1^{er} janvier 2021.

³⁶ L'expression "sur une base comparable" signifie que les montants effectifs sont présentés selon la même convention comptable, le même mode de classification, pour les mêmes fonds et pour la même période que le budget approuvé.

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2021

Note 1: Méthodes comptables

Entité publiant les états financiers

1. Le PAM a été établi en 1961 par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de la FAO en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Les buts du PAM sont les suivants: a) utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social; b) répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; c) promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'ONU et la FAO.
2. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. L'institution est dirigée par un Directeur exécutif qui est nommé conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO.
3. Le PAM a son Siège à Rome (Italie). En 2021, le PAM fournissait une assistance dans 117 pays et territoires, où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux.
4. Les états financiers portent sur les activités du PAM tandis que l'information sur les entités contrôlées conjointement figure à la Note 12.

Base utilisée pour établir les états financiers

5. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière (IFRS) appropriée qui a été appliquée.
6. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
7. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Estimations et appréciations

8. Pour préparer les états financiers conformément aux normes IPSAS, la direction a recours à des appréciations, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes se fondent sur l'expérience passée et divers autres facteurs que l'on juge raisonnables au vu de la situation et des informations disponibles à la date de la préparation des états financiers, dont les résultats constituent la base des appréciations de la valeur des actifs et des passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats effectifs sont susceptibles d'être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues en permanence. Tout changement apporté à une estimation est comptabilisé dans la période durant laquelle il intervient, et toute période ultérieure affectée par ce changement.

9. Les estimations comptables et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes: évaluation actuarielle des avantages du personnel; dépréciation d'actifs; sélection de la durée de vie utile et méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles; provisions et passifs éventuels.
10. Étant donné que les incertitudes économiques et sociales liées à la pandémie de COVID-19 ont persisté en 2021, la direction a réexaminé les estimations, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent. Après évaluation de l'impact de cette pandémie, la direction n'a pas modifié de manière significative les principales estimations et hypothèses.
11. De plus, 83 pour cent des actifs du PAM sont des actifs à court terme qu'il est prévu de réaliser dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice, et sont de ce fait soumis à un moindre degré d'incertitude quant aux perspectives. Les placements à long terme, qui représentent 60 pour cent des autres actifs, sont évalués à leur juste valeur (Note 2.6) sur la base des cours constatés récemment sur les marchés et ne sont pas concernés par les estimations de la direction.
12. L'évaluation par la direction de la continuité de l'activité du PAM est communiquée dans la Déclaration du Directeur exécutif, qui fait partie des comptes annuels vérifiés.

Adoption de nouvelles normes comptables

13. Le PAM suit de près les nouvelles normes édictées par le Conseil des normes IPSAS, évalue leur pertinence et leurs répercussions sur ses conventions et procédures comptables, et adopte les nouvelles normes IPSAS en fonction de l'intérêt qu'elles présentent et conformément à leurs dates d'entrée en vigueur effective telles qu'elles sont définies par le Conseil des normes IPSAS. Les nouvelles normes et les exposés-sondages ci-après concernent le PAM.
14. En août 2018, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 41 *Financial instruments* (Instruments financiers), qui remplace la norme IPSAS 29 *Financial instruments: recognition and measurement* (Instruments financiers: comptabilisation et évaluation). La nouvelle norme définit de nouvelles règles en matière de classement, de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, qui remplaceront celles énoncées dans la norme IPSAS 29. La norme IPSAS 41 a été publiée initialement avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2022, que le Conseil des normes IPSAS a ensuite reportée au 1^{er} janvier 2023 afin de donner aux organisations concernées le temps de se préparer à sa mise en œuvre, en raison des conséquences négatives de la pandémie de COVID-19. Le PAM appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2023.
15. En janvier 2022, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 43 *Leases* (Contrats de location) en remplacement de la norme IPSAS 13 du même nom (disponible en français sous le nom "Contrats de location"). La publication de la norme IPSAS 43 conclut la première phase du projet du Conseil des normes IPSAS concernant les contrats de location, qui avait pour principal objectif l'harmonisation avec la norme IFRS 16 *Contrats de location*. La norme IPSAS 43 n'impose plus de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simples, et elle prescrit la comptabilisation des actifs et des passifs relatifs aux droits et obligations créés par tous les contrats de location. La date d'entrée en vigueur de la norme 43 est fixée au 1^{er} janvier 2025. Le PAM adoptera la norme à cette date.

16. Dans sa Stratégie et son Plan de travail pour 2019-2023, le Conseil des normes IPSAS axe la majeure partie de ses travaux sur la définition des normes concernant des questions propres au secteur public, tout en continuant de rechercher la convergence avec les normes IFRS et en élaborant des orientations pour répondre aux besoins plus larges des utilisateurs en matière d'information financière. Conformément au Plan de travail du Conseil des normes IPSAS pour 2019-2023, plusieurs exposés-sondages publiés, qui en sont à différentes phases d'examen par les organismes concernés, intéressent/concernent le PAM:
- Exposé-sondage 70, *Revenue with Performance Obligations* (Produits assortis d'obligations de prestation). L'exposé-sondage 70, qui s'inspire de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été étendu pour s'appliquer aux accords contraignants qui ne sont pas nécessairement contractuels. Il a un champ d'application élargi et met davantage l'accent sur le transfert de biens ou de services à des tiers bénéficiaires.
 - Exposé-sondage 71, *Revenue without Performance Obligations* (Produits non assortis d'obligations de prestation). Ce document actualise la norme IPSAS 23 *Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)*. Il porte sur les produits découlant d'accords contraignants assortis d'obligations actuelles qui ne sont pas des obligations de prestation et sur les produits non liés à des accords contraignants. Il concerne la majorité des produits des opérations du secteur public.
 - Exposé-sondage 72, *Transfer expenses* (Charges de transfert). Cette nouvelle publication vise à combler les lacunes de la littérature IPSAS portant sur les dépenses publiques. Ce document porte sur les opérations (autres que les impôts) par lesquelles une entité transfère des ressources à une autre partie sans contrepartie directe. Le traitement comptable des charges afférentes aux transferts assortis d'obligations de prestation fait écho au traitement des produits assortis d'obligations de prestation décrit dans l'exposé-sondage 70.
17. La publication des normes définitives correspondant aux exposés-sondages susmentionnés est en principe prévue en juin 2022. Les dates d'application n'ont pas encore été arrêtées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
19. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

20. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
21. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.

22. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
23. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities — des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
24. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique de l'actif net et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
25. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

26. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
27. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur³⁷ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions à recevoir

28. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
29. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dépréciation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.

³⁷ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

30. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
31. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

32. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Autre matériel	3
Aménagements	5
Véhicules à moteur	
Légers	5
Lourds et blindés	8
Outillage	3

33. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
34. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

35. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
36. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Avantages du personnel

37. Le PAM comptabilise les avantages du personnel dans les catégories indiquées ci-après:
- les avantages à court terme du personnel, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les avantages postérieurs à l'emploi;
 - les autres avantages à long terme du personnel; et
 - les indemnités de cessation de service.

Les indemnités de cessation de service sont comptabilisées en charge seulement lorsque le PAM s'est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin au service d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite ou à verser des indemnités de cessation de service dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

38. Le PAM est un organisme affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.
39. Cette Caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

40. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.

41. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Produits provenant des contributions

42. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et lorsque leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. S'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est qu'au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit est constaté.

Autres produits

43. Les autres produits sont les produits provenant d'opérations avec contrepartie, c'est-à-dire dans lesquelles le PAM reçoit des ressources, des actifs ou des services, ou voit s'éteindre des obligations, et remet en contrepartie, directement à l'autre partie (essentiellement sous la forme de marchandises, de services ou de l'utilisation d'immobilisations), une valeur approximativement égale. Le produit d'une activité de prestation de services est comptabilisé au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus, au prorata du degré d'avancement estimatif de l'activité. Le produit provenant du transfert de biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages liés à la propriété des biens ont été transférés au demandeur. Pour les activités de prestation de services de transfert de biens ou d'espèces, les versements correspondant au coût du service de transfert sont comptabilisés à la rubrique "autres produits", tandis que la valeur des biens ou des espèces est comptabilisée comme obligation envers la partie demandeuse, jusqu'à ce que cette obligation soit éteinte.

Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués

44. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer.
45. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

46. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

47. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
48. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chacune des catégories d'activités mises en place pour atteindre les objectifs du PAM, à savoir les PSP, les PSPP, les opérations d'urgence limitées et les PSPP de transition. Les PSP, qui sont établis sur la base d'une analyse de la situation du développement durable, comprennent l'ensemble du portefeuille d'activités humanitaires et de développement du PAM dans un pays.
49. Le Fonds général est une entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), les recettes accessoires, la Réserve opérationnelle et les contributions reçues qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
50. Les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
51. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
52. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords conclus avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

53. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément aux résultats stratégiques du PAM. Les résultats stratégiques définis dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 axent les interventions du PAM sur ce dont les pays ont besoin. Les huit résultats stratégiques du PAM sont calqués sur les cibles des ODD 2 et 17 qui correspondent à son mandat et à ses capacités, en faisant concorder l'appui offert par le PAM avec les efforts nationaux et mondiaux consentis pour réaliser les ODD.

54. La planification des budgets des PSP suit la structure des budgets de portefeuille de pays. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
55. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).
56. Le budget initial et le budget final présentés dans l'État V correspondent aux besoins opérationnels du PAM, qui sont établis à partir d'une évaluation des besoins. En outre, le plan d'exécution est présenté. Il s'agit d'un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des ressources disponibles, compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan d'exécution comprend, d'une part, le plan de travail hiérarchisé pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	334,2	222,0
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	118,4	255,7
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	599,6	599,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	796,6	873,3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 848,8	1 950,5

57. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	1 658,5	1 399,0
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	6,8	6,9
Total des placements à court terme	1 665,3	1 405,9

58. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2021, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
59. Les placements à court terme ont été évalués à 1 658,5 millions de dollars au 31 décembre 2021 (1 399,0 millions de dollars au 31 décembre 2020). Sur ce montant, 715,1 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (622,3 millions de dollars au 31 décembre 2020), 537,5 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (504,5 millions de dollars au 31 décembre 2020) et 405,9 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (272,2 millions de dollars au 31 décembre 2020). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
60. Au 31 décembre 2021, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 37,9 millions de dollars (2,7 millions de dollars au 31 décembre 2020).
61. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2020	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2021
	<i>En millions de dollars</i>					
Placements à court terme	1 399,0	259,5	21,9	(5,5)	(16,4)	1 658,5
Fraction courante des placements à long terme	6,9	(0,5)	0,4	-	-	6,8
Total des placements à court terme	1 405,9	259,0	22,3	(5,5)	(16,4)	1 665,3

62. En 2021, le total des placements à court terme a augmenté de 259,4 millions de dollars. Cette augmentation comprend des pertes nettes latentes de 16,4 millions de dollars, reflétées dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi que les intérêts amortis sur la fraction courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 2,8 millions de dollars. Le solde, net des montants correspondant aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 6,6 millions de dollars, soit 268,8 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	4 688,2	4 203,6
Portion non courante	550,1	351,6
Total net des contributions à recevoir	5 238,3	4 555,2
Contributions en espèces	5 118,2	4 435,4
Contributions en nature	234,5	238,5
Total des contributions à recevoir avant provision	5 352,7	4 673,9
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(105,4)	(110,6)
Provision pour dépréciation	(9,0)	(8,1)
Total net des contributions à recevoir	5 238,3	4 555,2

63. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2021.
64. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un objectif, une activité ou un pays donné.
65. Le tableau ci-après montre le classement chronologique des contributions à recevoir:

	2021		2020	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Classement chronologique				
2021	4 681,9	87	-	-
2020	552,6	10	4 060,3	88
2019	119,5	2	432,9	9
2018 et années antérieures	48,1	1	108,7	3
Total partiel	5 402,1	100	4 601,9	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(49,4)	-	72,0	-
Total des contributions à recevoir avant provision	5 352,7	100	4 673,9	100

66. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dépréciation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
67. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour l'activité ou le programme auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
68. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrée en 2021 est la suivante:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2021
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	110,6	(31,4)	26,2	105,4

69. En 2021, la réduction des contributions à recevoir s'est montée à 31,4 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2021, le montant final de la provision requise a été estimé à 105,4 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 26,2 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
70. Le montant comptabilisé est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs qui attestent d'une dépréciation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir ("fait générateur de perte"), ce ou ces) faits générateurs de perte ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dépréciation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La passation par profits et pertes

proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.

71. En 2021, le montant de la provision pour dépréciation a évolué comme suit:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2021
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour dépréciation	8,1	-	0,9	9,0

72. En 2021, aucune annulation n'a été comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour dépréciation et ne figure dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2021, le montant final de la provision pour dépréciation requise est estimé à 9,0 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 0,9 million de dollars de la provision a été inscrite à titre d'ajustement pour l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

73. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits alimentaires distribués et la provision pour dépréciation.

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	861,0	697,5
Produits alimentaires en transit	326,9	280,1
Total partiel, produits alimentaires	1 187,9	977,6
Moins: provision pour dépréciation – produits alimentaires	(4,5)	(3,8)
Total, produits alimentaires	1 183,4	973,8
Articles non alimentaires	36,4	39,4
Moins: provision pour dépréciation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,3)
Total, articles non alimentaires	36,2	39,1
Total des stocks	1 219,6	1 012,9

Produits alimentaires – rapprochement	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	973,8	919,6
Réintégration de: provision pour dépréciation	3,8	3,5
Achats de produits alimentaires	2 005,9	1 585,7
Contributions en nature reçues	496,6	482,4
Transport et coûts connexes	487,0	373,2
Total des stocks disponibles pour distribution	3 967,1	3 364,4
Moins: produits alimentaires distribués	(2 779,2)	(2 386,8)
Moins: provision pour dépréciation	(4,5)	(3,8)
Total, produits alimentaires	1 183,4	973,8

74. Pour 2021, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 828,6 millions de dollars (2 410,1 millions de dollars en 2020), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 779,2 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 49,4 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 386,8 millions de dollars et 23,3 millions de dollars respectivement en 2020).
75. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
76. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
77. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies.
78. Ces articles non alimentaires comprennent notamment la réserve de carburant, les unités d'isolement et de soins mises en place dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, les entrepôts et bâtiments modulaires préfabriqués, les générateurs et les pièces détachées.
79. Au 31 décembre 2021, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,7 million de tonnes, d'une valeur de 1 187,9 millions de dollars (contre 1,5 million de tonnes et 977,6 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2020).
80. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dépréciation ou obsolescence. Une provision pour dépréciation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,38 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 0,73 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2020, le montant de la provision représentait 0,39 pour cent pour les produits alimentaires et 1,26 pour cent pour les articles non alimentaires). Au 31 décembre 2021, le montant final de la provision pour dépréciation requise est estimé à 4,7 millions de dollars et l'utilisation d'un montant de 0,1 million de dollars est enregistrée. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 0,7 million de dollars de la provision pour dépréciation.

81. En 2021, la variation des provisions pour dépréciation est la suivante:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2021
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dépréciation – produits alimentaires	3,8	-	0,7	4,5
Provision pour dépréciation – articles non alimentaires	0,3	(0,1)	-	0,2
Total des provisions	4,1	(0,1)	0,7	4,7

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2021	2020
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	78,9	63,2
Avances au personnel	33,2	32,8
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	0,3	-
Montants à recevoir des clients	84,4	73,6
Comptes débiteurs divers	119,7	146,6
Total, autres comptes débiteurs avant provision	316,5	316,2
Provision pour dépréciation	(22,6)	(31,6)
Total net, autres comptes débiteurs	293,9	284,6

82. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
83. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
84. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
85. Les montants à recevoir des clients correspondent aux montants dus par des clients au titre de biens et services fournis par le PAM. Les comptes débiteurs divers comprennent les avances aux prestataires de services pour les transferts de type monétaire, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.

86. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation. Au 31 décembre 2021, le montant de la provision requise a été estimé à 22,6 millions de dollars, dont 19,8 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 2,8 millions de dollars pour les autres comptes débiteurs (28,9 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 2,7 millions de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2020).
87. En 2021, le montant de la provision pour dépréciation a évolué comme suit:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2021
<i>En millions de dollars</i>					
Total de la provision pour dépréciation	31,6	-	0,3	(9,3)	22,6

88. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision libellée en monnaies autres que le dollar.
89. Une augmentation de 0,3 millions de dollars dans la provision pour dépréciation a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2021	2020
<i>En millions de dollars</i>		
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	48,5	52,8
Portion courante (Note 2.2)	(6,8)	(6,9)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	41,7	45,9
Obligations	417,9	373,2
Actions	702,4	589,4
Total, obligations et actions	1 120,3	962,6
Total des placements à long terme	1 162,0	1 008,5

90. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
91. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.

92. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2021, la valeur de réalisation de ces placements était de 58,2 millions de dollars (66,6 millions de dollars au 31 décembre 2020).
93. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).
94. Les placements en actions sont effectués par l'intermédiaire de deux fonds obéissant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (fonds ESG), qui suivent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
95. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 157,7 millions de dollars, est imputable aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel et à l'augmentation de la valeur de marché des actifs placés. Le virement en espèces de 77,2 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, l'objectif à atteindre s'agissant des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel étant de placer 60 pour cent de ces fonds en actions mondiales et 40 pour cent en obligations mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
96. La variation des comptes de placements à long terme en 2021 est la suivante:

	2020	Apports/ (déductions)	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2021
	<i>En millions de dollars</i>					
Obligations et actions	962,6	77,2	6,7	(1,8)	75,6	1 120,3
Placements en STRIPS	45,9	(6,6)	2,4	-	-	41,7
Total des placements à long terme	1 008,5	70,6	9,1	(1,8)	75,6	1 162,0

97. En 2021, les placements à long terme se sont accrus de 153,5 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des contrats de change à terme (montant notionnel de 21,4 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 94,6 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables est transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les gains latents nets d'un montant de 0,7 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les pertes latentes nettes d'un montant de 19,7 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétés dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 2,4 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 2,8 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 6,6 millions de dollars, s'établit à 82,1 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2020	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2020	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2021
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	45,9	8,1	3,8	57,8	(7,0)	(1,8)	-	(8,8)	49,0
Temporaires	127,7	15,9	(8,1)	135,5	(96,8)	(12,9)	8,3	(101,4)	34,1
Matériel informatique	16,8	2,3	(0,8)	18,3	(13,7)	(2,0)	0,6	(15,1)	3,2
Autre matériel	74,6	6,8	(3,8)	77,6	(60,9)	(9,3)	3,5	(66,7)	10,9
Aménagements	0,8	0,1	-	0,9	(0,5)	(0,1)	-	(0,6)	0,3
Véhicules à moteur									
Légers	95,7	23,6	(9,0)	110,3	(66,7)	(12,8)	8,8	(70,7)	39,6
Lourds et blindés	121,8	16,8	(3,5)	135,1	(83,6)	(9,0)	3,2	(89,4)	45,7
Aménagements des locaux loués	41,8	4,3	9,1	55,2	(24,8)	(6,5)	0,4	(30,9)	24,3
Éléments d'actifs fixes en construction	17,0	2,5	(14,2)	5,3	-	-	-	-	5,3
Total	542,1	80,4	(26,5)	596,0	(354,0)	(54,4)	24,8	(383,6)	212,4

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2019	Entrées	Sorties/ transferts	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2019	Entrées	Sorties/ transferts	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2020
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	42,3	0,6	3,0	45,9	(5,4)	(1,6)	-	(7,0)	38,9
Temporaires	110,2	19,3	(1,8)	127,7	(81,8)	(12,0)	(3,0)	(96,8)	30,9
Matériel informatique	14,6	2,5	(0,3)	16,8	(12,1)	(1,6)	-	(13,7)	3,1
Autre matériel	65,7	10,1	(1,2)	74,6	(52,5)	(8,4)	-	(60,9)	13,7
Aménagements	0,8	-	-	0,8	(0,4)	(0,1)	-	(0,5)	0,3
Véhicules à moteur									
Légers	89,9	11,2	(5,4)	95,7	(59,6)	(11,3)	4,2	(66,7)	29,0
Lourds et blindés	114,6	7,3	(0,1)	121,8	(76,6)	(7,7)	0,7	(83,6)	38,2
Aménagements des locaux loués	35,4	7,7	(1,3)	41,8	(20,4)	(4,9)	0,5	(24,8)	17,0
Éléments d'actifs fixes en construction	15,6	4,4	(3,0)	17,0	-	-	-	-	17,0
Total	489,1	63,1	(10,1)	542,1	(308,8)	(47,6)	2,4	(354,0)	188,1

98. En 2021, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments, des véhicules à moteur et autre matériel. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est chiffré au total à 53,9 millions de dollars (53,0 millions de dollars au 31 décembre 2020), dont 5,0 millions de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons (0,2 million de dollars au 31 décembre 2020). La valeur comptable nette de la catégorie des immobilisations corporelles est communiquée dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 54,4 millions de dollars (47,6 millions de dollars en 2020), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
99. La catégorie "Autre matériel" comprend le matériel de bureau, les équipements de sûreté et de sécurité, le matériel de télécommunications et l'outillage.
100. Les immobilisations corporelles sont capitalisées si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Elles sont amorties sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
101. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dépréciation éventuelle. L'examen effectué en 2021 a montré qu'il n'y avait pas eu de dépréciation des immobilisations corporelles.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2020	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2020	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2021
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	63,0	3,1	4,3	70,4	(56,3)	(2,7)	-	(59,0)	11,4
Logiciels commerciaux	2,9	0,2	0,2	3,3	(2,8)	(0,2)	-	(3,0)	0,3
Licences et droits d'utilisation	0,7	0,1	-	0,8	(0,7)	-	-	(0,7)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	5,2	0,5	(4,5)	1,2	-	-	-	-	1,2
Total des immobilisations incorporelles	71,8	3,9	-	75,7	(59,8)	(2,9)	-	(62,7)	13,0
<i>En millions de dollars</i>									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2019	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2019	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2020
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	60,3	2,7	-	63,0	(54,6)	(1,7)	-	(56,3)	6,7
Logiciels commerciaux	2,7	0,2	-	2,9	(2,7)	(0,1)	-	(2,8)	0,1
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,5	3,7	-	5,2	-	-	-	-	5,2
Total des immobilisations incorporelles	65,2	6,6	-	71,8	(58,0)	(1,8)	-	(59,8)	12,0

102. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
103. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est incluse dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 2,9 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	155,0	128,2
Montants dus aux donateurs	11,8	21,4
Engagements afférents à des prestations de services	201,4	213,6
Comptes à payer divers	94,8	129,2
Total partiel, dettes	463,0	492,4
Charges à payer	697,4	682,8
Total, dettes et charges à payer	1 160,4	1 175,2

104. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
105. Les montants dus aux donateurs représentent les soldes des contributions non dépensées afférentes à des activités, des budgets de portefeuille de pays ou des dons clos, qui sont en attente de remboursement ou de reprogrammation.
106. Les engagements afférents à des prestations de services représentent les obligations à l'égard des clients qui s'éteindront avec la fourniture de biens et services lors d'exercices financiers ultérieurs.
107. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.
108. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.

Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	820,5	829,6
Portion non courante	550,1	351,6
Total produits constatés d'avance	1 370,6	1 181,2

109. Les produits constatés d'avance correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs étant donné que l'année stipulée par le donateur débute après la fin de l'exercice financier en cours.
110. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois. La part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période débutant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.
111. Conformément à la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1, le montant des produits constatés d'avance est diminué et celui des produits des contributions est comptabilisé dans l'État de la situation financière au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur.
112. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée, comme stipulé par le donateur:

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Année de contribution		
2025	90,8	1,5
2024	144,0	14,8
2023	315,3	80,5
2022	820,5	254,8
2021	-	829,6
Total produits constatés d'avance	1 370,6	1 181,2

Note 2.11: Provisions

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	11,5	19,0
Autres provisions	4,0	3,0
Total provisions	15,5	22,0

113. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le programme concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
114. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2021 est la suivante:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2021
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour remboursements aux donateurs	19,0	(7,8)	0,3	11,5

115. En 2021, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 7,8 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2021, le montant final de la provision requise a été estimé à 11,5 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 0,3 million de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

116. Des provisions sont comptabilisées pour des actions en justice lorsque des déboursements sont à prévoir pour le règlement de ces affaires et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.

117. La variation de la provision pour action en justice enregistrée en 2021 est la suivante:

	2020	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2021
<i>En millions de dollars</i>				
Provisions pour action en justice	3,0	(0,2)	1,2	4,0

Note 2.12: Avantages du personnel

	2021	2020
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Portion courante	55,9	50,7
Portion non courante	1 046,2	1 085,2
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 102,1	1 135,9

	2021			2020
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
<i>En millions de dollars</i>				
Avantages à court terme	5,3	50,6	55,9	50,7
Avantages postérieurs à l'emploi	940,9	1,5	942,4	987,0
Autres avantages à long terme	99,7	4,1	103,8	98,2
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 045,9	56,2	1 102,1	1 135,9

2.12.1 Avantages à court terme du personnel

118. Les avantages à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des régimes à prestations. Les montants engagés mais non versés ont été estimés par des cabinets d'actuaire et portés aux passifs à court terme afférents aux avantages du personnel.

2.12.2 Avantages postérieurs à l'emploi

119. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les régimes à prestations définies, qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

120. Ces avantages postérieurs à l'emploi sont dus pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Ces deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'ONU.

121. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le BMIP couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège. Le MICS couvre les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Les engagements au titre des prestations définies des Plans d'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par le PAM et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité.

122. Le régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.

123. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service et, dans certaines circonstances, de compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

2.12.3 Autres avantages à long terme du personnel

124. Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.12.4 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

125. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM. Au 31 décembre 2021, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 1 102,1 millions de dollars, dont 1 045,9 millions de dollars calculés par des actuaires et 56,2 millions de dollars calculés par le PAM (1 082,5 millions de dollars et 53,4 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2020).
126. Sur le montant total des passifs liés aux avantages du personnel, soit 1 102,1 millions de dollars, 929,4 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (827,5 millions de dollars au 31 décembre 2020). Le solde de 172,7 millions de dollars (308,4 millions de dollars au 31 décembre 2020) a été imputé au Fonds général.
127. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts, actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment d'affecter chaque année pendant 15 ans, à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.12.5 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ

128. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi (Plans d'assurance maladie après la cessation de service, régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation) et autres avantages liés au départ sont déterminés par des actuaires sur la base d'hypothèses actuarielles.
129. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages liés au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 1 040,6 millions de dollars au 31 décembre 2021 (1 077,2 millions de dollars en 2020); sur ce total, 724,8 millions de dollars correspondent aux avantages des membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (739,4 millions de dollars en 2020), et 315,9 millions de dollars aux avantages des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (337,8 millions de dollars en 2020).
130. Les gains/(pertes) actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi figurent donc dans l'État des variations de l'actif net. Les gains/(pertes) actuariels afférents à d'autres avantages liés au départ sont inscrits en charges dans l'État des résultats financiers pour l'exercice auquel ils se rapportent.

2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

131. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2021, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2020.

132. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2021 ont entraîné une diminution du montant net des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ, soit 36,6 millions de dollars (une augmentation de 60,5 millions de dollars en 2020).
133. Conformément à la norme IPSAS 39, les principales hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
134. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ au 31 décembre 2021.

Taux d'actualisation	<p>Taux établi sur la base de la méthode de la courbe des rendements, à partir des rendements d'obligations d'entreprise de première classe et des flux de trésorerie attendus de chacun des régimes en place au PAM. Des taux d'actualisation distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: BMIP – 2,6 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,3 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 0,7 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 3,2 pour cent (BMIP – 2,2 pour cent; autres avantages liés au départ – 1,9 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 0,3 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 2,8 pour cent, lors de l'évaluation de 2020).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: MICS – 3,4 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,5 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 3,4 pour cent (MICS – 3,0 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,1 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 3,0 pour cent, lors de l'évaluation de 2020).</p>
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	<p>BMIP – 4,0 pour cent pour 2022, en diminution régulière pour atteindre 3,45 pour cent en 2033 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (4,05 pour cent pour 2021, en diminution régulière pour atteindre 3,45 pour cent en 2033 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes lors de l'évaluation de 2020).</p> <p>MICS – 8,3 pour cent pour 2022, en diminution régulière pour atteindre 3,95 pour cent en 2042 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (8,6 pour cent pour 2021, en diminution régulière pour atteindre 3,70 pour cent en 2043 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes lors de l'évaluation de 2020).</p>
Augmentation annuelle des traitements	Taux d'inflation générale (ce taux varie selon le régime) majoré de 0,5 pour cent pour les gains de productivité, plus composante mérite (comme lors de l'évaluation de 2020).
Hausse annuelle du coût de la vie/inflation générale	<p>Des taux d'inflation générale distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: BMIP – 2,4 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,3 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 2,1 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 2,3 pour cent (BMIP – 1,8 pour cent; autres avantages liés au départ – 1,9 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 1,1 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 1,9 pour cent lors de l'évaluation de 2020).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: MICS – 2,5 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,5 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 2,5 pour cent (MICS – 2,0 pour cent; autres avantages liés au départ – 2,0 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 2,0 pour cent, lors de l'évaluation de 2020).</p>

Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2021.
Taux de mortalité	Les taux de mortalité sont établis sur la base des Tables de mortalité adoptées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 2017, mais les taux de retraités ont été pondérés en fonction des effectifs et non du montant des prestations (comme lors de l'évaluation de 2020).
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2020 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Taux de conversion des droits à prestation	<p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: Basés sur une étude des taux de conversion constatés au PAM entre 2013 et 2018 (comme lors de l'évaluation de 2020)</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: Basés sur une étude des taux de conversion constatés pour cette catégorie de personnel entre 2015 et 2020 (comme lors de l'évaluation de 2020).</p>
Taux de retraite	<p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: Basés sur une étude des taux de conversion constatés au PAM entre 2013 et 2018 (comme lors de l'évaluation de 2020).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: Basés sur une étude des taux de conversion constatés pour cette catégorie de personnel entre 2015 et 2020 (comme lors de l'évaluation de 2020).</p>
Méthode actuarielle	<p>Plans d'assurance maladie après la cessation de service, régime des indemnités pour cessation de service et Plan d'indemnisation du personnel: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.</p> <p>Autres régimes d'indemnités pour cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction jusqu'à la date de cessation de service.</p> <p>Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées.</p>

135. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 *Rapprochement des engagements au titre des prestations définies*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2020	933,5	91,8	28,6	23,3	1 077,2
Coût des services pour 2021	64,2	10,8	2,6	2,3	79,9
Charges financières pour 2021	23,0	1,7	0,1	0,6	25,4
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2021	(6,9)	(11,9)	(2,8)	(0,7)	(22,3)
Cotisations des participants	2,2	-	-	-	2,2
Variations de change	(31,2)	(1,1)	(1,0)	(0,3)	(33,6)
Autres pertes actuarielles (gains)	(92,4)	8,4	(0,6)	(3,6)	(88,2)
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2021	892,4	99,7	26,9	21,6	1 040,6

2.12.5.3 *Charges annuelles pour l'année civile 2021*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	64,2	10,8	2,6	2,3	79,9
Charges financières	23,0	1,7	0,1	0,6	25,4
Pertes actuarielles	-	7,3	-	-	7,3
Total dépenses	87,2	19,8	2,7	2,9	112,6

2.12.5.4 *Rapprochement de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	241,5	-	-	15,7	257,2
Employés en activité	650,9	99,7	26,9	5,9	783,4
Total	892,4	99,7	26,9	21,6	1 040,6
(Gains)/pertes des engagements au titre des prestations définies	(121,4)	7,3	(1,6)	(3,9)	(119,6)

2.12.6 *Passif lié aux avantages du personnel – Analyse de sensibilité*

136. La principale hypothèse utilisée lors de l'évaluation de tous les régimes d'avantages du personnel concerne le taux d'actualisation. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation appliqué aux passifs liés aux avantages du personnel figure au tableau ci-après.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Engagements au titre des prestations définies					
Hypothèse de taux d'actualisation actuel moins 1%	1 159,1	110,8	29,5	25,9	1 325,3
Hypothèse de taux d'actualisation actuel	892,4	99,7	26,9	21,6	1 040,6
Hypothèse de taux d'actualisation actuel plus 1%	700,4	92,5	24,6	18,3	835,8

2.12.6.1 *Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité*

137. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.

138. S'agissant du BMIP, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux de change	Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
		2,85%	3,85%	4,85%
<i>En millions de dollars</i>				
1,035 dollar pour 1 euro	3,6%	363,8	444,7	551,6
1,135 dollar pour 1 euro	3,6%	380,6	465,2	577,1
1,235 dollar pour 1 euro	3,6%	397,4	485,6	602,5
1,035 dollar pour 1 euro	2,6%	461,9	564,6	700,4
1,135 dollar pour 1 euro	2,6%	483,2	590,6	732,6
1,235 dollar pour 1 euro	2,6%	504,5	616,6	764,9
1,035 dollar pour 1 euro	1,6%	598,5	731,4	907,4
1,135 dollar pour 1 euro	1,6%	626,1	765,2	949,2
1,235 dollar pour 1 euro	1,6%	653,7	798,9	991,0

139. S'agissant du MICS, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
	3,0%	4,0%	5,0%
<i>En millions de dollars</i>			
4,4%	217,5	235,3	256,5
3,4%	279,0	301,8	329,0
2,4%	364,2	393,9	429,4

140. Ces résultats tablent sur le postulat selon lequel les demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées.

2.12.7 Coûts prévus en 2022

141. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 22,5 millions de dollars pour 2022, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Contributions du PAM prévues pour 2022	7,9	11,2	2,0	0,7	21,8

2.12.8 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

142. Aux termes des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse), le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
143. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
144. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Pour établir ses états financiers de 2020, la Caisse a reconduit au 31 décembre 2020 les données sur les participants au 31 décembre 2019.
145. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des passifs par les actifs, en l'absence d'ajustement futur des pensions, de 144,4 pour cent. Ce taux était de 107,1 pour cent en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
146. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu que, au 31 décembre 2019, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
147. Si cet article était invoqué en raison d'un déficit actuariel intervenu durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée devrait, pour couvrir le déficit, verser une somme calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation. Le total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2018, 2019 et 2020) s'est élevé à 7 993,2 millions de dollars, dont le PAM a payé 5 pour cent.

148. En 2021, les cotisations versées par le PAM à la Caisse se sont montées à 146,7 millions de dollars (133,4 millions de dollars en 2020). En 2022, ces cotisations devraient s'élever à 161,5 millions de dollars.
149. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
150. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse <https://www.unjspf.org/fr/>.

2.12.9 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

151. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.13: Prêt

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,6	5,7
Fraction non-courante du prêt	49,6	55,3
Total	55,2	61,0

152. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, un organisme gouvernemental du pays donateur a accordé un prêt à long terme d'un montant de 106,0 millions de dollars qui a été utilisé pour acheter des produits alimentaires.
153. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,3 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.

154. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2021, le coût total amorti du prêt était de 55,2 millions de dollars (61,0 millions de dollars au 31 décembre 2020), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,6 millions de dollars et la portion à long terme à 49,6 millions de dollars (respectivement 5,7 millions de dollars et 55,3 millions de dollars en 2020).
155. En 2021, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 1,4 million de dollars (1,5 million de dollars au 31 décembre 2020), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 1,8 million de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2021 et (0,4) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
156. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 1,8 million de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,4) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

157. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.
158. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 660,4	1 402,2
Placements détenus jusqu'à l'échéance	48,5	52,8
Prêts et créances	7 149,9	6 553,9
Actifs financiers réalisables	1 118,4	961,4
Total partiel	9 977,2	8 970,3
Actifs non financiers	1 676,1	1 447,4
Total	11 653,3	10 417,7

159. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.
160. L'intégralité des passifs financiers significatifs est constatée au coût amorti.
161. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

	2021				2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1 657,6	2,8	1 660,4	-	1 402,2	-	1 402,2
Actifs financiers réalisables	706,2	412,2	-	1 118,4	586,3	375,1	-	961,4
Total	706,2	2 069,8	2,8	2 778,8	586,3	1 777,3	-	2 363,6

162. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); et données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).
163. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus restreints entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.
164. Des instruments financiers de niveau 3 ont été acquis en 2021, alors qu'aucun instrument de ce type n'était détenu en 2020.
165. Au cours de l'exercice 2021, il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers entre niveaux de juste valeur.

2.14.2 Risque de crédit

166. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.

167. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
168. Les contributions à recevoir sont essentiellement des sommes dues par des États souverains. Il existe une concentration du risque de crédit dès lors que 50 pour cent de ces sommes correspondent à une créance sur des organismes dépendant d'un même État (2020: 59 pour cent). La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

169. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2021, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,52 pour cent et de 1,29 pour cent (0,32 pour cent et 0,86 pour cent, respectivement, en 2020). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,77 an pour les placements à court terme et de 11,41 ans pour les placements en obligations à long terme (0,79 an et 11,38 ans, respectivement, en décembre 2020). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

170. Au 31 décembre 2021, 87 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 13 pour cent en euros et dans d'autres monnaies (respectivement 89 pour cent et 11 pour cent au 31 décembre 2020). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 62 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 19 pour cent en euros, 8 pour cent en couronnes suédoises, 4 pour cent en roupies pakistanaïses, 3 pour cent en dollars canadiens et 4 pour cent dans d'autres monnaies (67 pour cent en dollars des États-Unis, 22 pour cent en euros, 3 pour cent en dollars canadiens, 3 pour cent en couronnes suédoises et 5 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2020).
171. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 0,9 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 0,7 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2022, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter un total de 72,6 millions d'euros sur 12 mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2021, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 86,2 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 3,0 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2021. Ces pertes réalisées et latentes sont reflétées dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

172. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses placements à revenu fixe, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme est susceptible de varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
173. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 18,9 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 47,9 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
174. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,4 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,2 million de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
175. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les deux fonds ESG de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 7,0 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
176. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,8 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des gains (pertes) latents de 0,2 million de dollars reflétés dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

177. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme. Ils constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2021				Total
	Fonds de catégories d'activités	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
	(Solde)	(Solde)	(Solde)	Réserves	
Soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2021	5 256,7	286,3	888,2	411,2	6 842,4
Excédent/(déficit) de l'exercice	351,6	(29,5)	563,5	-	885,6
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2021					
Avances à des projets	220,2	0,4	2,3	(222,9)	-
Montants remboursés par des projets	(70,4)	-	-	70,4	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(212,8)	212,8	-
Virements entre fonds	426,6	24,8	(451,4)	-	-
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	126,9	-	126,9
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	94,6	-	94,6
Total des variations de l'exercice	576,4	25,2	(440,4)	60,3	221,5
Soldes de clôture au 31 décembre 2021	6 184,7	282,0	1 011,3	471,5	7 949,5
	2020				
	Fonds de catégories d'activités	Fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		Total
	(Solde)	(Solde)	(Solde)	Réserves	
Soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2020	4 947,1	150,3	340,4	432,2	5 870,0
Excédent/(déficit) de l'exercice	(45,0)	105,8	789,2	-	850,0
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2020					
Avances à des projets	170,8	0,8	10,0	(181,6)	-
Montants remboursés par des projets	(76,2)	-	-	76,2	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(84,4)	84,4	-
Virements entre fonds	260,0	29,4	(289,4)	-	-
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	34,2	-	34,2
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	88,2	-	88,2
Total des variations de l'exercice	354,6	30,2	(241,4)	(21,0)	122,4
Soldes de clôture au 31 décembre 2020	5 256,7	286,3	888,2	411,2	6 842,4

178. La Note 2.15.3 détaille les avances faites à des projets au titre de la réserve du Compte d'intervention immédiate (CII), les montants remboursés par les projets et les autres mouvements de la réserve du CII.
179. Les Notes 2.15.3 et 2.15.4 détaillent les autres transferts des/aux réserves, qui comprennent les allocations approuvées par le Conseil, la reconstitution des réserves et l'excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP.
180. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à l'un des fonds de catégories d'activité. Ces contributions sont initialement considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Elles sont affectées à des catégories d'activité spécifiques moyennant des virements entre fonds.
181. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2021, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le CII; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

Note	2021				Total
	Réserve opérationnelle 2.15.1	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres 2.15.2	CII 2.15.3	Compte de péréquation des dépenses AAP 2.15.4	
Soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2021	95,2	6,0	78,4	231,6	411,2
Avances à des projets	-	-	(222,9)	-	(222,9)
Montants remboursés par des projets	-	-	70,4	-	70,4
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	20,0	(32,2)	(12,2)
Reconstitutions	-	-	97,8	0,2	98,0
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	127,0	127,0
Total des variations de l'exercice	-	-	(34,7)	95,0	60,3
Soldes de clôture au 31 décembre 2021	95,2	6,0	43,7	326,6	471,5

182. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

183. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).
184. Au 31 décembre 2021, le solde de la Réserve opérationnelle s'élevait à 95,2 millions de dollars.

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

185. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 afin de prendre en charge les pertes subies au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres qui ne sont pas couvertes par les assurances (décision 2014/EB.A/8).
186. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établissait à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2021.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

187. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
188. En 2021, le CII a reçu 97,8 millions de dollars à titre de reconstitution.
189. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 222,9 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 70,4 millions de dollars.
190. En 2021, le CII a reçu 20,0 millions de dollars à titre d'allocations approuvées par le Conseil provenant du Compte spécial d'auto-assurance (décision 2021/EB.A/20). L'objectif annuel de contributions au CII fixé par le Conseil d'administration (décision 2014/EB.2/4) est de 200,0 millions de dollars.
191. Au 31 décembre 2021, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 352,8 millions de dollars (229,7 millions de dollars en 2020).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

192. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
193. Conformément aux décisions du Conseil d'administration, un montant de 32,2 millions de dollars a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer les initiatives internes d'importance primordiale (décision 2020/EB.2/2).
194. L'excédent des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP, soit 127,0 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2021 (excédent de 82,3 millions de dollars en 2020).
195. Au 31 décembre 2021, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 326,6 millions de dollars.

Note 3: Produits

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	8 475,8	7 414,6
Contributions aux CAI	567,6	502,5
Total partiel	9 043,4	7 917,1
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(27,4)	(36,0)
Total des contributions en espèces	9 016,0	7 881,1
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	529,8	432,3
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	61,8	76,0
Total partiel	591,6	508,3
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	0,1	0,2
Total des contributions en nature	591,7	508,5
3.3 Écarts de change	(107,7)	234,9
3.4 Rendement des placements		
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements	(6,7)	34,4
Gains (pertes) nets latents sur les placements	(35,6)	15,2
Rendement des placements	32,5	53,7
Rendement total des placements	(9,8)	103,3
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	254,5	161,3
Produits accessoires	23,3	14,6
Total des autres produits	277,8	175,9
Total des produits	9 768,0	8 903,7

196. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (Note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.

197. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.
198. Au cours de l'exercice 2021, les autres produits perçus se sont montés à 277,8 millions de dollars, dont 254,5 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (161,3 millions de dollars au 31 décembre 2020) et 23,3 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (14,6 millions de dollars au 31 décembre 2020). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien, de services liés à la logistique et à la chaîne d'approvisionnement, de la vente de carburants et d'autres services. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres actifs.

Note 4: Charges

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts de type monétaire effectués		
Transferts monétaires et bons	2 088,6	1 868,8
Transferts de bons-produits	235,1	254,9
Total des transferts de type monétaire effectués	2 323,7	2 123,7
4.2 Produits alimentaires distribués	2 828,6	2 410,1
4.3 Services de distribution et services connexes	980,9	906,2
4.4 Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	867,0	807,2
Consultants	206,7	180,4
Volontaires des Nations Unies	3,3	3,5
Personnel temporaire	180,3	148,4
Autres dépenses de personnel	5,5	12,6
Total des traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	1 262,8	1 152,1
4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	20,5	17,6
Matériel	120,1	144,1
Fournitures de bureau et biens consommables	38,6	45,8
Charges courantes (électricité, etc.)	10,7	7,8
Entretien et exploitation des véhicules	28,5	22,0
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	218,4	237,3
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	312,4	405,8
Autres services contractuels	680,2	572,3
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	64,2	61,5
Services de sécurité et autres	37,6	37,2
Contrats de location	62,3	56,6
Total des services contractuels et autres services	1 156,7	1 133,4
4.7 Charges financières	1,4	1,5
4.8 Dépréciation et amortissement	57,3	49,4
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	6,6	3,9
Assurances	4,9	11,5
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	6,6	4,9
Dépréciation et passation par profits et pertes	2,8	1,9
Divers	31,7	17,8
Total des autres charges	52,6	40,0
Total des charges	8 882,4	8 053,7

199. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes avant et après livraison, soit 24,9 millions de dollars (22,8 millions de dollars en 2020) (Note 9).
200. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2021, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 107,7 millions de dollars (127 265 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (76,4 millions de dollars ou 98 026 tonnes au 31 décembre 2020).
201. Les transferts de type monétaire effectués correspondent à l'assistance distribuée sous forme de billets de banque et de virements électroniques ou à l'aide de cartes à débit immédiat ou de bons-valeur.
202. Le coût des services de distribution et des services connexes correspond au coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi qu'au coût de leur distribution.
203. Les traitements, salaires et avantages du personnel et les autres dépenses de personnel couvrent les montants versés aux fonctionnaires, aux consultants et aux titulaires de contrats de service du PAM et comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
204. À la rubrique des services contractuels et autres services sont comptabilisés les coûts des opérations aériennes, des télécommunications, de la sécurité, des paiements au titre des contrats de location et des autres services contractuels, comme les coûts afférents aux accords de partenariat sur le terrain, aux services de conseil, aux services communs des Nations Unies et aux contributions aux organes de l'ONU.
205. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
206. Les autres charges comprennent les charges d'entretien, les primes d'assurance, les frais bancaires et les charges liées aux placements, les dépréciations et les comptabilisations en pertes ainsi que des frais divers tels que ceux liés aux activités de sensibilisation et de formation.

Note 5: État des flux de trésorerie

207. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

Note 6: État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs

208. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.

209. Comme l'exige la norme IPSAS 24, "Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers", les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
210. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2021-2023, qui ventile le budget par année.
211. L'État V comprend une colonne – plan d'exécution – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus.
212. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan d'exécution et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration du Directeur exécutif.
213. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
214. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
215. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.
216. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
217. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021:

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<i>En millions de dollars</i>				
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(9 333.0)	-	-	(9 333.0)
Différences de bases d'établissement	(316.0)	(437.2)	(7.1)	(760.3)
Différences de présentation	10 178.5	-	-	10 178.5
Différences d'entités	(186.9)	-	-	(186.9)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	342.6	(437.2)	(7.1)	(101.7)

Note 7: Information sectorielle

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2021				2020	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Actifs						
Actifs - court terme						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 430,1	671,7	412,3	-	3 514,1	3 356,4
Contributions à recevoir	4 451,2	154,1	82,9	-	4 688,2	4 203,6
Stocks	863,0	355,6	1,0	-	1 219,6	1 012,9
Autres comptes débiteurs	285,4	1 147,9	10,8	(1 150,2)	293,9	284,6
	8 029,7	2 329,3	507,0	(1 150,2)	9 715,8	8 857,5
Actifs - long terme						
Contributions à recevoir	199,1	335,0	16,0	-	550,1	351,6
Placements à long terme	-	1 162,0	-	-	1 162,0	1 008,5
Immobilisations corporelles	135,6	75,8	1,0	-	212,4	188,1
Immobilisations incorporelles	0,4	12,0	0,6	-	13,0	12,0
	335,1	1 584,8	17,6		1 937,5	1 560,2
Total des actifs	8 364,8	3 914,1	524,6	(1 150,2)	11 653,3	10 417,7

	2021				2020	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Passifs						
Passifs - court terme						
Dettes et charges à payer	1 508,9	596,3	205,4	(1 150,2)	1 160,4	1 175,2
Produits constatés d'avance	462,6	338,7	19,2	-	820,5	829,6
Provisions	9,5	4,0	2,0	-	15,5	22,0
Avantages du personnel	-	55,9	-	-	55,9	50,7
Prêt	-	5,6	-	-	5,6	5,7
	1 981,0	1 000,5	226,6	(1 150,2)	2 057,9	2 083,2
Passifs - long terme						
Produits constatés d'avance	199,1	335,0	16,0	-	550,1	351,6
Avantages du personnel	-	1 046,2	-	-	1 046,2	1 085,2
Prêt	-	49,6	-	-	49,6	55,3
	199,1	1 430,8	16,0	-	1 645,9	1 492,1
Total des passifs	2 180,1	2 431,3	242,6	(1 150,2)	3 703,8	3 575,3
Actif net	6 184,7	1 482,8	282,0	-	7 949,5	6 842,4
Soldes des fonds et réserves						
Soldes des fonds	6 184,7	1 011,3	282,0	-	7 478,0	6 431,2
Réserves	-	471,5	-	-	471,5	411,2
Total des soldes des fonds et réserves au 31 décembre 2021	6 184,7	1 482,8	282,0	-	7 949,5	6 842,4
Total des soldes des fonds et réserves au 31 décembre 2020	5 256,7	1 299,4	286,3	-	6 842,4	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2021				2020	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Produits						
Contributions en espèces	7 705,6	1 159,9	150,5	-	9 016,0	7 881,1
Contributions en nature	540,3	48,0	3,4	-	591,7	508,5
Écarts de change	(84,3)	(24,3)	0,9	-	(107,7)	234,9
Rendement des placements	0,5	(10,3)	-	-	(9,8)	103,3
Autres produits	349,8	1 693,4	2,6	(1 768,0)	277,8	175,9
Total des produits	8 511,9	2 866,7	157,4	(1 768,0)	9 768,0	8 903,7
Charges						
Transferts de type monétaire effectués	2 323,6	-	0,1	-	2 323,7	2 123,7
Produits alimentaires distribués	2 829,4	1 442,4	-	(1 443,2)	2 828,6	2 410,1
Services de distribution et services connexes	965,5	20,1	1,3	(6,0)	980,9	906,2
Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	765,3	435,4	79,9	(17,8)	1 262,8	1 152,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	187,0	45,7	5,0	(19,3)	218,4	237,3
Services contractuels et autres services	994,0	265,9	98,3	(201,5)	1 156,7	1 133,4
Charges financières	-	1,4	-	-	1,4	1,5
Dépréciation et amortissement	34,9	22,1	0,3	-	57,3	49,4
Autres charges	60,6	70,2	2,0	(80,2)	52,6	40,0
Total des charges	8 160,3	2 303,2	186,9	(1 768,0)	8 882,4	8 053,7
Excédent (déficit) de l'exercice 2021	351,6	563,5	(29,5)	-	885,6	850,0
Excédent (déficit) de l'exercice 2020	(45,0)	789,2	105,8	-	850,0	

218. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 848,8	1 950,5
Placements à court terme	1 665,3	1 405,9
Total de la trésorerie et des placements à court terme	3 514,1	3 356,4

219. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de soldes intersectoriels de produits et de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

220. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

Note 8: Engagements et imprévus

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	54,1	52,2
De 1 an à 5 ans	41,4	49,3
Plus de 5 ans	10,0	14,4
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	105,5	115,9

221. Au 31 décembre 2021, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 15 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 7 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (15 pour cent et 21 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2020). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte. Les engagements indiqués correspondent à la totalité des contrats de location simple. Les contrats prévoient des clauses d'annulation qui permettent au PAM de les résilier pour tout motif, avec un préavis de 60 jours.

8.1.2 Autres engagements

222. Au 31 décembre 2021, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	463,8	275,8
Transport – produits alimentaires	124,0	99,6
Services	380,6	375,4
Articles non alimentaires	93,9	79,1
Équipement	31,5	19,4
Total des engagements non réglés	1 093,8	849,3

223. Ces engagements seront comptabilisés en charges au cours des exercices ultérieurs et seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels

224. En 2021, il existe un passif éventuel non négligeable qui résulte de l'application à trois dons d'un taux inapproprié de recouvrement des CAI, ce qui risque d'entraîner un manque à gagner pour le PAM.

225. En 2021, le PAM et une institution financière internationale ont conclu trois accords, pour appuyer des opérations l'un en Afghanistan et les deux autres au Yémen, un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent étant appliqué. Or le PAM applique un taux standard de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent à toutes les contributions à ses programmes, hormis les contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions de gouvernements relevant de l'article XIII.4 (e) du Règlement général, auxquelles un taux de recouvrement des CAI de 4 pour cent est appliqué³⁸. À la suite de vastes consultations et d'un examen juridique approfondi, la haute direction est parvenue à la conclusion que l'application à ces trois dons du taux de 4 pour cent était inappropriée, car l'institution financière internationale les versait directement au PAM et non à un gouvernement, et qu'un taux de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent aurait dû être appliqué. Ces dons ont par la suite été comptabilisés avec un taux standard de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent.

³⁸ [Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration \(WFP/EB.2/2020/11\)](#); [Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration \(WFP/EB.2/2021/12\)](#).

226. Le PAM et l'institution financière internationale ont entamé des échanges de haut niveau afin de régler la question et de trouver une solution mutuellement acceptable concernant le manque à gagner susceptible de résulter de cette application inappropriée du taux réduit de recouvrement des CAI. Néanmoins, étant donné que les accords avaient été signés par les deux parties sur la base d'un taux de recouvrement des CAI de 4 pour cent, l'institution financière internationale pourrait raisonnablement s'attendre à ce que les dons soient exécutés conformément aux accords contractuels, ce qui signifie que le PAM se verrait dans l'obligation de prendre à sa charge le manque à gagner de 6,1 millions de dollars environ correspondant à la différence entre l'application du taux standard et celle du taux réduit.
227. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,5 millions de dollars au 31 décembre 2021).
228. Le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,6 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.
229. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.
230. Une fois la procédure pénale achevée, l'exécution de la décision du Tribunal portant sur les avoirs saisis a pris du retard. Le PAM et ses avocats étudient activement toutes les solutions envisageables pour faire avancer la procédure afin d'obtenir une ordonnance de confiscation des avoirs des mis en cause.

Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes

231. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
232. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées.

	2021	2020
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,2	0,1
Contributions à recevoir	-	1,2
Pertes de produits alimentaires	24,9	22,8
Pertes de produits non alimentaires	0,1	-
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,7	0,1
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	40 287	40 300

233. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie à des questions primordiales touchant le personnel du PAM. En 2021, ces sommes ont été versées aux membres du personnel du PAM afin de prendre en charge les frais médicaux excédant les plafonds de la couverture médicale. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement aux pertes liées aux transferts de type monétaire et à la passation par profits et pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues.

234. Les pertes de produits alimentaires comprennent toutes les pertes qui se produisent entre la remise des produits aux mains du PAM et leur distribution aux bénéficiaires, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires coopérants. Ces pertes sont assurées par le régime d'auto-assurance couvrant les cargaisons du PAM jusqu'à ce que les denrées soient distribuées aux bénéficiaires ou remises aux partenaires coopérants lorsque ceux-ci sont chargés des distributions. En 2021, 9,8 millions de dollars ont été recouverts auprès des tiers responsables des pertes de produits alimentaires (contre 6,9 millions de dollars en 2020). Les pertes d'articles non alimentaires, qui sont limitées, ont essentiellement trait aux pertes en entrepôts.

235. En 2021, les cas de fraude avérés instruits par le Bureau des inspections et des enquêtes ont entraîné des pertes financières s'élevant à 97 777 dollars, dont 16 446 dollars ont pu être récupérés (133 490 dollars en 2020, dont 100 907 dollars ont pu être récupérés). Ces cas comprenaient des fausses déclarations et des fraudes sur les achats commises par des fournisseurs, des vols et des détournements de fonds impliquant des membres du personnel du PAM et des tiers. Au 31 décembre 2021, les présomptions de fraude en cours d'instruction dont le montant pouvait raisonnablement être estimé a été évalué à 9 648 664 dollars et concernaient des pratiques frauduleuses de partenaires, de tiers et de membres du personnel du PAM (5 729 607 dollars en 2020).

Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2021	8	8	1,4	0,6	0,4	2,4	0,1
Principaux dirigeants, 2020	7	7	1,3	0,6	0,4	2,3	0,1

236. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs, le Chef de cabinet et le Conseiller spécial auprès du Directeur exécutif ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2021	37	31	4,9	1,6	1,4	7,9	0,9
Autres membres de la haute direction, 2020	38	31	5,0	2,0	1,4	8,4	0,9

237. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, "Information relative aux parties liées", des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.

238. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.

239. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des avantages tels que l'indemnité de représentation, entre autres, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au régime d'assurance maladie.

240. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme qui sont semblables à ceux des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces avantages du personnel sont exposées dans la Note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
241. En 2021, les rémunérations versées à des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction se sont montées à 0,1 million de dollars (0,9 million de dollars et 0,7 million de dollars respectivement en 2020).
242. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

Note 11: Événements postérieurs à la date de clôture

243. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2021. À la date de certification des présents états financiers par le Directeur exécutif, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

Note 12: Intérêts détenus dans d'autres entités

Centre international de calcul

244. Le Centre international de calcul (CIC) a été établi en janvier 1971 en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le CIC fournit des services ayant trait aux technologies de l'information et à la communication à des partenaires et des utilisateurs du système des Nations Unies. En tant que partenaire lié au mandat du CIC, le PAM serait responsable à titre proportionnel en cas de recours d'un tiers ou de passif dû ou lié aux activités de prestation de services du CIC telles que prévues dans son mandat. Au 31 décembre 2021, il n'existait aucun recours connu susceptible d'affecter le PAM. Il est établi que le CIC détient les actifs jusqu'à sa dissolution. À la dissolution du CIC, son comité de gestion conviendra de la répartition de la totalité des actifs et des passifs entre les organisations partenaires selon une formule qui sera définie à ce moment-là.

Mutuelle panafricaine de gestion des risques

245. Le PAM et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont signé en juin 2015 un accord de services administratifs qui arrivera à échéance le 31 août 2024. La Mutuelle est une organisation spécialisée de l'Union africaine qui, comme le PAM, a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire.
246. Bien que la Mutuelle soit une entité juridique distincte, les pratiques financières et opérationnelles relevant de cet accord sont soumises aux règlements du PAM. Les fonds reçus au titre de l'accord sont détenus par le PAM dans un fonds d'affectation spéciale. Le PAM fournit à la Mutuelle des services techniques, administratifs, de personnel et de gestion des projets. Le Directeur général de la Mutuelle est employé par le PAM et rend compte tant au Directeur exécutif du PAM qu'à la Mutuelle. L'accord est considéré comme une opération conjointe étant donné que, selon les stipulations de cet accord, les opérations financières de la Mutuelle sont inscrites dans les états financiers consolidés du PAM. Au 31 décembre 2021, l'excédent cumulé détenu dans le fonds d'affectation spéciale de la Mutuelle se montait à 19,7 millions de dollars.

ANNEXE

Raison sociale		Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	Ernst & Young Advisory	Tour First, 1 place des Saisons 92037 Paris La Défense France
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Auditeur externe	Premier Président de la Cour des comptes de la France	13 rue Cambon, 75001 Paris, France

Liste des sigles utilisés dans le présent document

BMIP	Plan général d'assurance médicale
budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAI	coûts d'appui indirects
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CII	Compte d'intervention immédiate
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
fonds ESG	fonds obéissant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
MICS	Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national
MSCI	Morgan Stanley Capital International
normes IFRS	Normes internationales d'information financière
normes IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SCOPE	plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies